

La victimisation criminelle dans les territoires, 2014

par Samuel Perreault et Laura Simpson
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 27 avril 2016



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La victimisation criminelle dans les territoires, 2014 : faits saillants

- Plus du quart (28 %) des résidents des territoires ont déclaré avoir été victimes d'au moins un crime en 2014. Cette proportion est inférieure à celle enregistrée en 2009 (34 %) mais supérieure à celle notée dans les provinces (18 %).
- Par rapport à 2009, tant le taux de victimisation avec violence (-29 %) que le taux de victimisation des ménages (-34 %) ont diminué. Le taux de vols de biens personnels est cependant demeuré stable.
- Le Nunavut a enregistré le taux de victimisation avec violence (241^E pour 1 000 habitants) et le taux de victimisation des ménages (313 pour 1 000 habitants) les plus élevés parmi les territoires. En revanche, c'est aussi le Nunavut qui a affiché le plus faible taux de vols de biens personnels (68^E pour 1 000 habitants).
- Dans l'ensemble, la proportion de personnes ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un crime était plus élevée dans les collectivités comptant 2 000 habitants et plus (32 %) que dans les plus petites collectivités (19 %).
- Environ le tiers (34 %) des résidents des territoires ont indiqué avoir été victimes de mauvais traitements de la part d'un adulte au moins une fois avant l'âge de 15 ans. Cette proportion était plus élevée chez les personnes de 45 à 64 ans (45 %) que chez celles de 15 à 34 ans (26 %).
- Parmi les personnes qui avaient un conjoint marié ou de fait (actuel ou ancien), 12 % avaient été victimes d'au moins un incident de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, soit une proportion similaire à celle enregistrée en 2009. Les trois quarts (75 %) des victimes de violence conjugale étaient Autochtones.
- Conformément à ce qui a été observé dans les provinces, l'identité autochtone n'était pas une caractéristique associée à un risque accru de victimisation avec violence lorsqu'on tenait compte d'autres facteurs de risque.
- Environ la moitié (49 %) des victimes de violence conjugale ont déclaré avoir subi des blessures en raison de la violence. Cette proportion est plus élevée que celle notée dans les provinces (31 %).
- Près de la moitié (49 %) des cas de violence conjugale ont été portés à l'attention de la police, et 36 % des incidents autres que la violence conjugale l'ont été.
- Environ le tiers (34 %) des femmes vivant dans les territoires ont dit se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée, comparativement à près des deux tiers (62 %) des hommes.
- Plus du tiers (36 %) des résidents des territoires ont déclaré avoir une grande confiance en la police. Les Autochtones étaient moins susceptibles que les non-Autochtones de déclarer avoir une grande confiance en la police (30 % par rapport à 43 %).

La victimisation criminelle dans les territoires, 2014

par Samuel Perreault and Laura Simpson

Statistique Canada a recours à deux instruments complémentaires pour recueillir des données officielles sur la victimisation criminelle au Canada : les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et celles sur la victimisation autodéclarées au moyen de l'Enquête sociale générale (ESG). Alors que le Programme DUC est un recensement annuel de tous les crimes qui viennent à l'attention de la police, l'ESG sur la victimisation est une enquête par sondage réalisée tous les cinq ans et dans le cadre de laquelle on interroge les Canadiens sur leurs expériences personnelles en matière de victimisation. De ce fait, l'enquête porte aussi bien sur les crimes qui sont signalés à la police que sur ceux qui ne le sont pas.

Tant les données de l'ESG que celles du Programme DUC révèlent que les taux de criminalité sont beaucoup plus élevés dans les territoires du Canada — Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut — que dans le reste du Canada (Allen et Perreault, 2015; Perreault et Hotton Mahony, 2012).

Les conditions socioéconomiques dans les territoires sont différentes de celles qui prévalent dans les provinces, telles que le grand nombre de résidents déclarant une identité autochtone, le jeune âge de la population, le chômage élevé et l'éloignement des collectivités. De plus, les territoires diffèrent les uns des autres à divers égards, tels que la culture et la composition sociodémographique. Ainsi, une analyse propre aux territoires peut favoriser une meilleure compréhension de la nature de la victimisation dans cette région du pays.

Le présent article de *Juristat* contient les premiers résultats de l'ESG de 2014 sur la victimisation dans les territoires. L'analyse jette un éclairage sur la nature et l'étendue de la victimisation criminelle dans les trois territoires du Canada. On y présente aussi des renseignements nouveaux sur la victimisation durant l'enfance et le trouble de stress post-traumatique, et leurs liens avec la victimisation dans les territoires. En outre, il est question des perceptions du système de justice pénale, dont la confiance en la police.

Encadré 1

Définition de la victimisation criminelle au Canada

L'Enquête sociale générale sur la victimisation a permis de recueillir de l'information auprès des Canadiens au sujet de leurs expériences de victimisation pour huit types de crimes, qui sont les suivants :

Victimisation avec violence : Agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait.

Aggression sexuelle : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés, relation sexuelle sans être en mesure de consentir.

Vol qualifié : Vol ou tentative de vol dans lequel l'auteur a une arme ou dans lequel il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.

Voies de fait : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique ou incident dans lequel une arme est présente.

Vol de biens personnels : Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. Contrairement au vol qualifié, l'auteur du crime ne confronte pas sa victime.

Victimisation des ménages : Introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage et vandalisme.

Introduction par effraction : Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre bâtiment sur le terrain de la victime.

Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces : Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule, ou encore des pièces d'un véhicule à moteur.

Vol de biens du ménage : Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme des bicyclettes, du matériel électronique, des outils ou des appareils électroménagers.

Vandalisme : Endommagement intentionnel de biens personnels ou de biens du ménage.

Plus du quart des résidents des territoires ont déclaré avoir été victimes d'un crime¹

En 2014, plus du quart (28 %) des résidents des territoires ont déclaré avoir été victimes d'au moins un des huit crimes mesurés par l'ESG au cours des 12 mois précédant la tenue de l'enquête. Il s'agit d'une baisse par rapport à la proportion enregistrée en 2009 (34 %), mais celle-ci demeure supérieure à la proportion notée dans les provinces (18 %).

En tout, ce sont près de 36 000 incidents criminels qui ont été déclarés à l'ESG par les résidents des territoires en 2014. De ce nombre, la majorité (58 %) était de nature non violente, étant soit des vols de biens personnels (30 %), soit des crimes ciblant les ménages (29 %). La proportion restante (42 %) était constituée de crimes violents, soit les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait.

Parmi les huit crimes mesurés par l'ESG, ce sont les voies de fait et les vols de biens personnels qui étaient les plus fréquents, représentant 32 % et 30 % respectivement des crimes déclarés par les résidents des territoires en 2014.

Les autres crimes étaient moins fréquents et se sont produits dans l'ordre suivant : le vol de biens du ménage (12 %), l'agression sexuelle (7 %), l'introduction par effraction (7 %), le vandalisme (7 %) et le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (3 %). Compte tenu de la taille de l'échantillon, le nombre de vols qualifiés déclarés en 2014 dans les territoires était trop petit pour établir une estimation fiable.

Les taux de victimisation avec violence et de victimisation des ménages sont en baisse par rapport à 2009

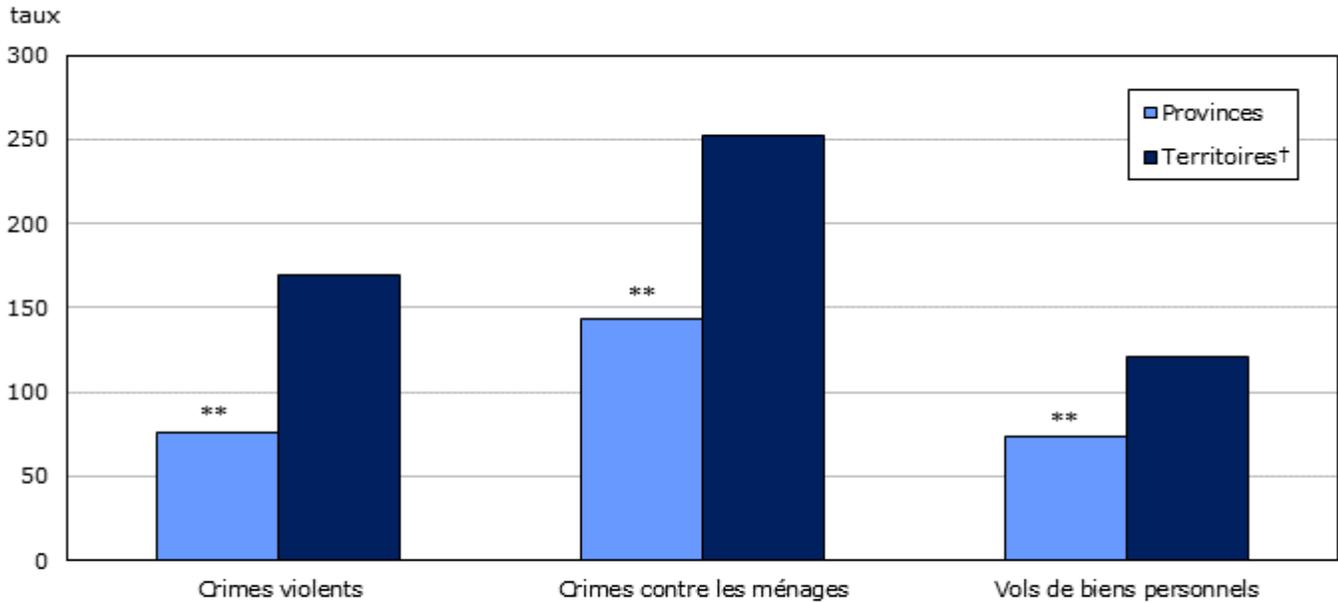
Afin de permettre les comparaisons au fil du temps et entre les régions géographiques, on calcule habituellement des taux pour tenir compte des différentes tailles de population. Ainsi, on a dénombré quelque 15 000 incidents violents déclarés par les résidents des territoires en 2014, ce qui se traduit par un taux de 170 incidents violents pour 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Quant aux crimes sans violence, cela correspond à des taux de 252 incidents ciblant les ménages pour 1 000 ménages et de 121 vols de biens personnels pour 1 000 personnes (tableau 1).

Par rapport à 2009, tant le taux de victimisation avec violence² (-29 %) que le taux de victimisation des ménages (-34 %) ont diminué. Bien que le nombre de vols de biens personnels ait augmenté durant cette période, la hausse du taux n'était pas statistiquement significative.

Les taux de victimisation sont plus élevés dans les territoires que dans les provinces

Conformément à ce qui a été observé à partir des données déclarées par la police en 2014, les données de l'ESG indiquent que les taux de victimisation étaient plus élevés dans les territoires qu'ils ne l'étaient dans les provinces. La différence était particulièrement marquée en ce qui a trait aux crimes violents, pour lesquels le taux enregistré dans les territoires était plus du double de celui noté dans les provinces (graphique 1).

Graphique 1
Incidents de victimisation, provinces et territoires, 2014



** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les crimes violents comprennent les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait. Les crimes contre les ménages comprennent les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces, les vols de biens du ménage et le vandalisme. Les taux de crimes violents et de vols de biens personnels sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Les taux de crimes contre les ménages sont calculés pour 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

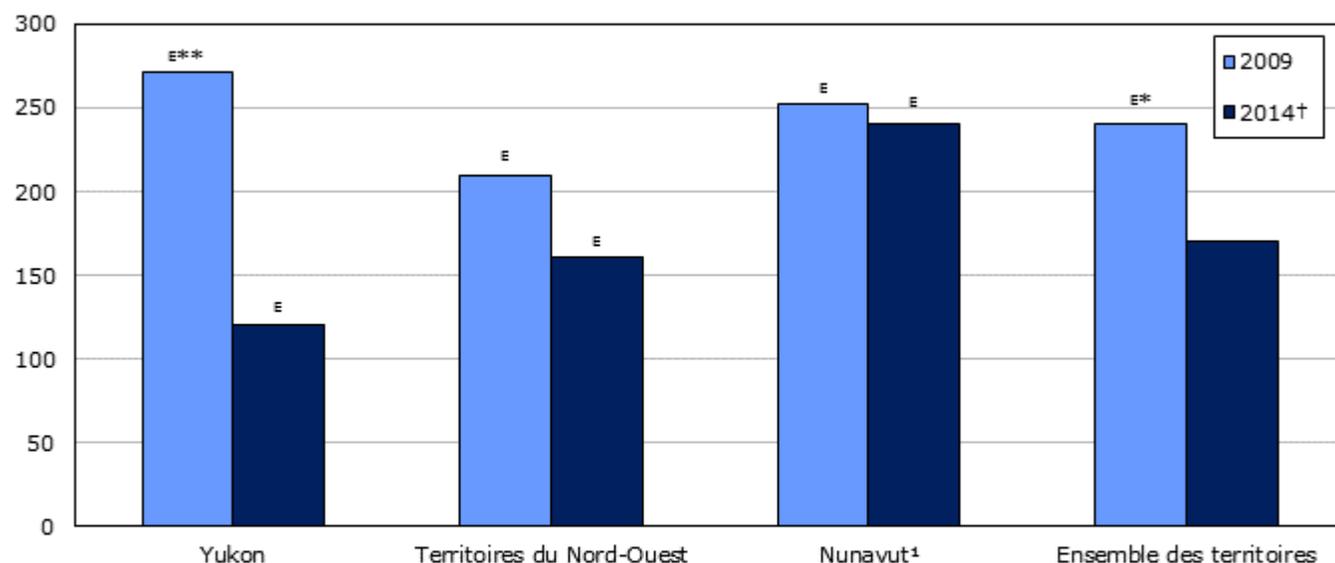
Le Nunavut enregistre les taux les plus élevés de victimisation avec violence et de victimisation des ménages

La proportion de personnes ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un des huit crimes mesurés par l'ESG était relativement similaire d'un territoire à l'autre, variant entre 27 % au Nunavut et 29 % dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bien que la proportion de victimes soit similaire, la nature de la victimisation n'en était pas moins différente d'un territoire à l'autre. Ainsi, le Nunavut a enregistré le taux de victimisation avec violence³ (241^E pour 1 000 habitants) et le taux de victimisation des ménages⁴ (313 pour 1 000 habitants) les plus élevés parmi les territoires. En revanche, c'est aussi le Nunavut qui a affiché le plus faible taux de vols de biens personnels (68^E pour 1 000 habitants) (tableau 2, graphiques 2 et 3).

Graphique 2 Incidents de victimisation avec violence, selon le territoire, 2009 et 2014

taux pour
1 000 personnes
de 15 ans et plus



‡ à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

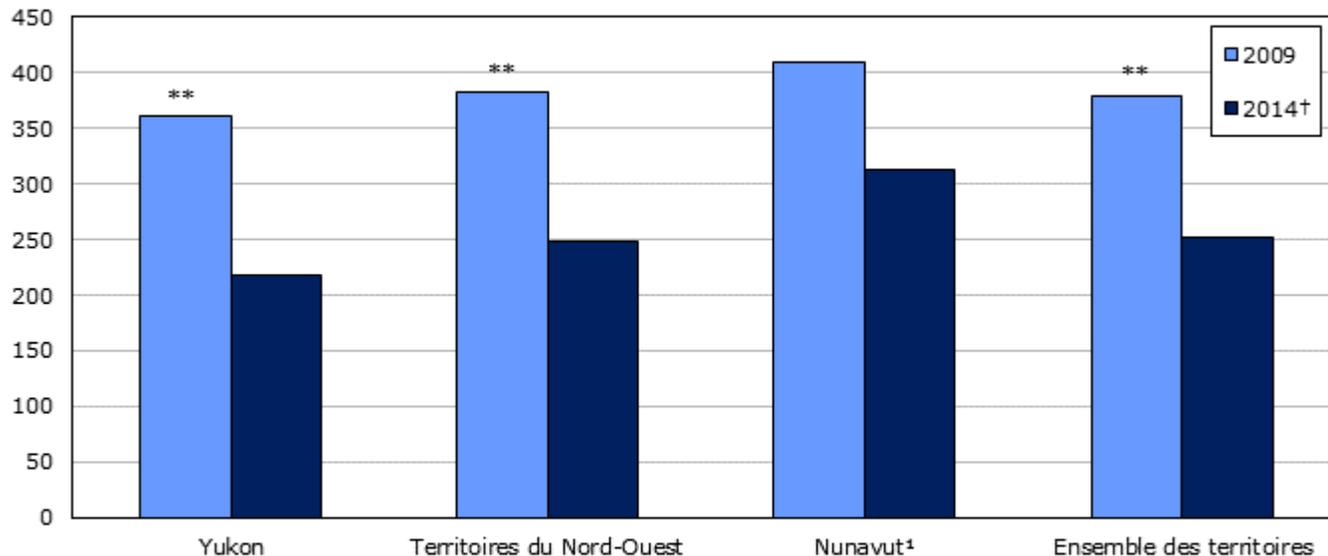
1. En 2009, la collecte de données a été limitée aux 10 plus grandes collectivités du Nunavut et a mené à un sous-dénombrement de la population inuite ainsi qu'à des taux de réponse inférieurs à ceux obtenus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, les données de 2009 pour le Nunavut devraient être utilisées avec prudence.

Note : Les crimes violents comprennent les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009 et 2014.

Graphique 3 Incidents de victimisation des ménages, selon le territoire, 2009 et 2014

taux pour
1 000 ménages



** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. En 2009, la collecte de données a été limitée aux 10 plus grandes collectivités du Nunavut et a mené à un sous-dénombrement de la population inuite ainsi qu'à des taux de réponse inférieurs à ceux obtenus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, les données de 2009 pour le Nunavut devraient être utilisées avec prudence.

Note : Les crimes contre les ménages comprennent les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces, les vols de biens du ménage et le vandalisme.

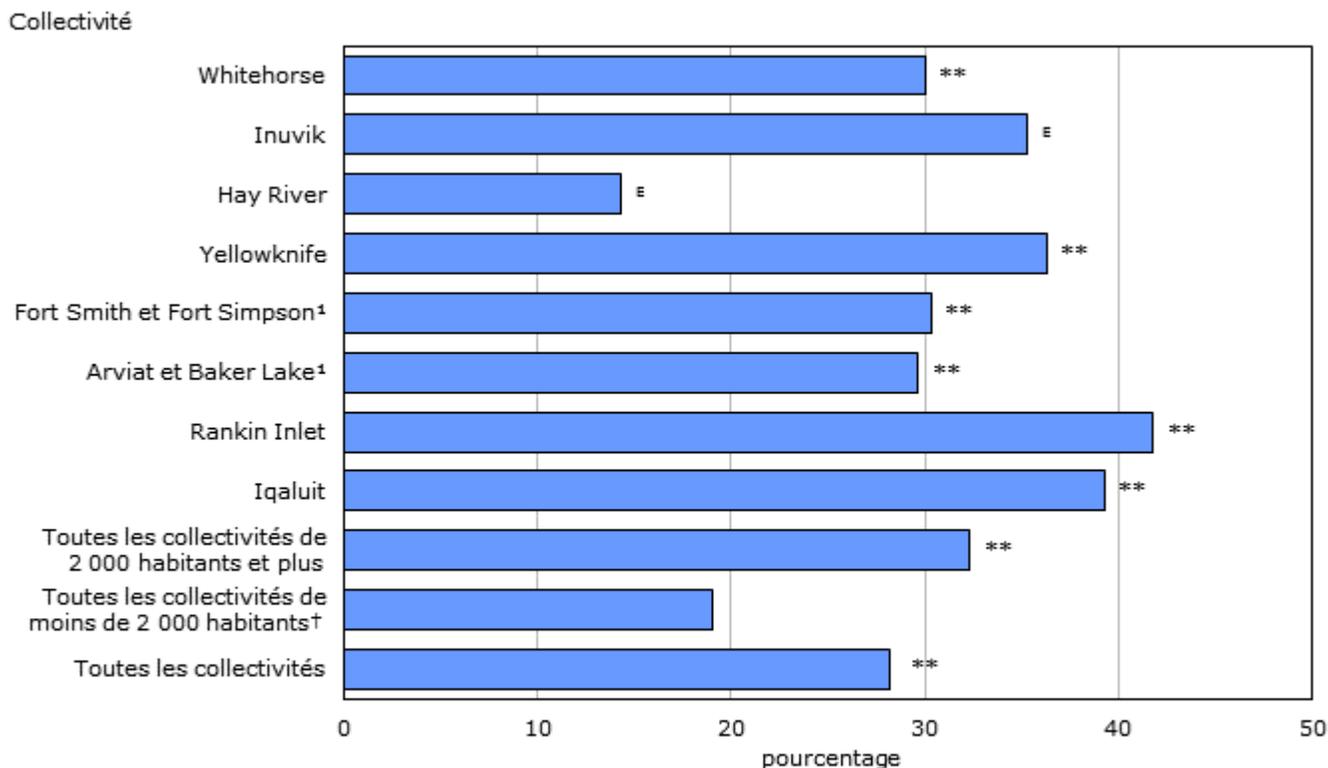
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009 et 2014.

À l'inverse, le Yukon a enregistré le plus faible taux de victimisation avec violence (120^E pour 1 000 habitants). Le Yukon est aussi le territoire qui a observé les plus importantes baisses de ses taux de victimisation par rapport à 2009; en effet, le taux de victimisation avec violence a reculé de 56 % et le taux de victimisation des ménages a diminué de 40 %. Les Territoires du Nord-Ouest ont aussi vu leur taux de victimisation des ménages (-35 %) reculer significativement par rapport à 2009.

La victimisation est plus fréquente dans les plus grandes collectivités des territoires

Dans l'ensemble, la proportion de personnes ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un des huit crimes mesurés par l'ESG était plus élevée dans les collectivités des territoires comptant 2 000 habitants et plus. Ainsi, près du tiers (32 %) des habitants des plus grandes collectivités ont déclaré avoir été victimes d'au moins un des huit crimes mesurés par l'ESG, comparativement à 1 personne sur 5 (19 %) dans les plus petites collectivités. Il n'y avait cependant pas de différences significatives entre les trois plus grandes collectivités — les trois capitales — et les autres collectivités de 2 000 habitants et plus (graphique 4).

Graphique 4
Proportion des résidents des territoires ayant déclaré avoir été
victime d'un crime, selon la collectivité de 2 000 habitants et plus,
territoires, 2014



† à utiliser avec prudence

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Pour des raisons opérationnelles, ces collectivités ont été réunies au sein d'une même strate. Ainsi, les données pondérées représentent la population de l'ensemble de la strate.

Note : Comprend les personnes de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Parmi les différentes collectivités, Rankin Inlet (42 %) et Iqaluit (39 %) ont enregistré les proportions de victimes les plus élevées. La quasi-totalité des collectivités de 2 000 habitants et plus ont enregistré des taux de victimisation plus élevés que la moyenne des plus petites collectivités.

Globalement, la différence entre les grandes et les petites collectivités était surtout attribuable aux taux de vols de biens personnels, qui étaient nettement plus élevés dans les premières (164 pour 1 000 habitants par rapport à 28^E pour 1 000). La même tendance est d'ailleurs observée dans les provinces, où les taux de vols de biens personnels sont plus élevés dans les grandes agglomérations (Perreault, 2015).

Au Nunavut, la différence entre les grandes et les petites collectivités était aussi attribuable aux taux de victimisation des ménages plus élevés dans les plus grandes collectivités que dans les plus petites.

Encadré 2

Les mauvais traitements durant l'enfance

Plusieurs études ont démontré qu'il existe un lien entre les mauvais traitements subis durant l'enfance et un risque de victimisation accru à l'âge adulte (Parks et autres, 2011; Reid et Sullivan, 2009; Desai et autres, 2002) de même qu'une probabilité accrue d'avoir des contacts avec la police (Boyce, 2015). L'Enquête sociale générale de 2014 comprenait pour la première fois des questions détaillées sur les mauvais traitements subis durant l'enfance.

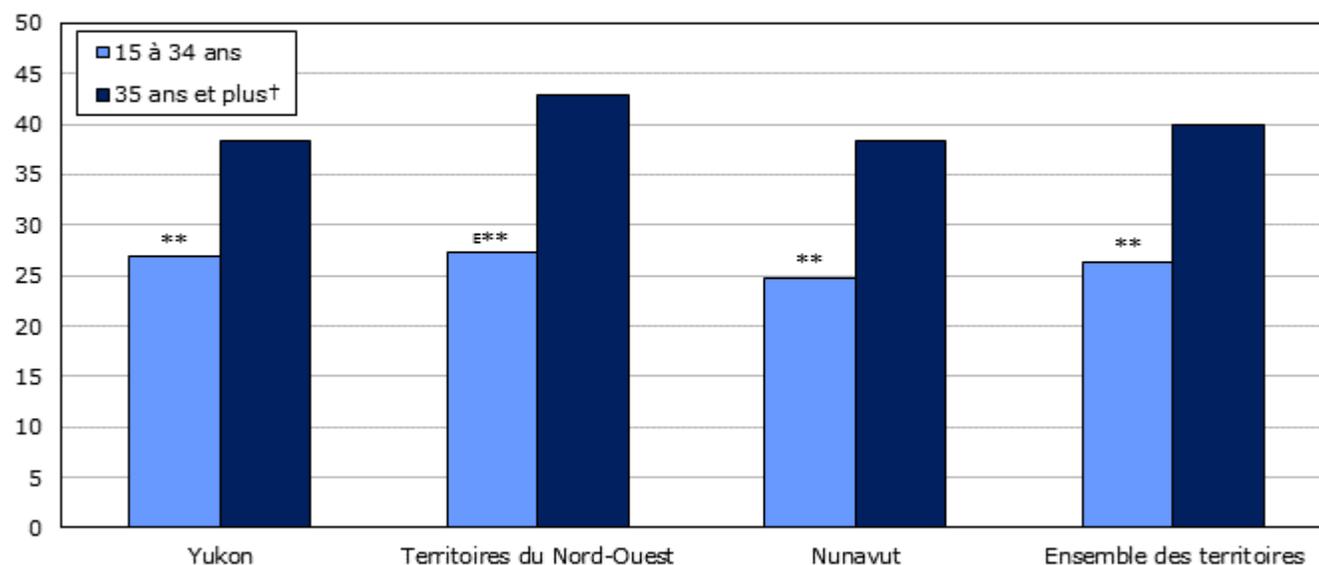
Environ le tiers (34 %) des résidents des territoires ont indiqué avoir été victimes d'une forme ou d'une autre de mauvais traitements de la part d'un adulte au moins une fois avant l'âge de 15 ans. Cette proportion est légèrement supérieure à celle enregistrée dans les provinces (30 %).

Plus précisément, 6 % des résidents des territoires ont déclaré avoir subi à la fois de la violence physique et de la violence sexuelle, 24 % ont dit avoir subi de la violence physique exclusivement, et 4 % ont déclaré avoir subi de la violence sexuelle exclusivement.

La proportion de personnes ayant subi de la violence durant l'enfance était relativement similaire d'un territoire à l'autre. Cependant, les personnes plus âgées — particulièrement celles de 45 à 64 ans — étaient plus susceptibles que les plus jeunes de déclarer avoir été victimes de mauvais traitements durant l'enfance. Environ le quart (26 %) des personnes de 15 à 34 ans ont déclaré avoir subi des mauvais traitements durant leur enfance, alors que cette proportion s'élevait à 45 % parmi les personnes de 45 à 64 ans (graphique 5).

Graphique 5
Personnes ayant déclaré avoir subi de mauvais traitements de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans, selon le groupe d'âge, territoires, 2014

pourcentage



‡ à utiliser avec prudence

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Dans environ la moitié (53 %) des cas de violence physique durant l'enfance, la personne responsable était un membre de la famille immédiate de la victime, le plus souvent le père (28 %) ou la mère (16 %)⁵. Toutefois, dans le cas de la violence sexuelle, la personne qui en était responsable était plus susceptible d'être un membre de la famille élargie comme un oncle ou un cousin (23 %), un étranger (18 %) ou une connaissance (17 %).

La majorité (62 %) des personnes ayant subi des mauvais traitements durant leur enfance n'ont jamais parlé de la violence à qui que ce soit avant l'âge de 15 ans, que ce soit à un autre membre de la famille, à un ami, à un voisin ou à toute autre personne.

Les hommes (69 %) étaient plus susceptibles que les femmes (53 %) de déclarer n'avoir jamais parlé à qui que ce soit de la victimisation avant l'âge de 15 ans. Les personnes plus âgées étaient aussi moins susceptibles d'avoir parlé à quelqu'un de la violence qu'elles ont subie alors qu'elles avaient moins de 15 ans. Plus de la moitié (52 %) des personnes de 15 à 24 ans ayant subi de la violence durant leur enfance en ont parlé à quelqu'un, comparativement à 29 % des personnes de 55 à 64 ans et à 23 %^E de celles de 65 ans et plus.

En plus des questions sur les mauvais traitements durant l'enfance, l'ESG de 2014 comprenait également des questions au sujet de la violence dont les répondants auraient pu être témoins durant l'enfance. Environ 17 % des résidents des territoires ont affirmé avoir été témoins de violence de la part d'un de leurs parents envers un autre adulte alors qu'ils étaient âgés de moins de 15 ans.

Victimisation avec violence

Le risque d'être victime d'un crime violent n'est pas le même pour tout le monde. En effet, le mode de vie d'une personne, les endroits qu'elle fréquente ou la région qu'elle habite peuvent l'exposer à un risque accru d'être victime d'un crime (Perreault, 2015; Lilly, Cullen et Ball, 2014).

Il a été démontré que plusieurs caractéristiques sont associées à des taux de victimisation plus élevés (Perreault, 2015; Perreault et Brennan, 2010), certaines de ces caractéristiques étant parfois liées entre elles. Par exemple, les jeunes peuvent présenter un taux de victimisation supérieur à celui observé chez les personnes plus âgées, tout comme les étudiants peuvent afficher un taux de victimisation plus élevé que celui noté chez les personnes travaillant à temps plein. Cependant, selon une étude antérieure, le fait d'être un étudiant peut ne pas être associé à un risque plus élevé de victimisation avec violence lorsqu'on neutralise les effets des autres facteurs, notamment l'âge (Mihorean et autres, 2001).

À l'aide des données de l'ESG de 2014, une analyse multivariée a été effectuée afin de déterminer les facteurs qui ont une incidence sur le risque de victimisation avec violence (modèle 1). Cette section présente les caractéristiques qui se sont avérées associées à un risque plus élevé de victimisation avec violence dans les territoires.

Le risque de victimisation avec violence est plus élevé chez les femmes

Les femmes ont affiché un taux de 182 incidents violents pour 1 000 femmes, soit un taux qui n'était pas significativement différent du taux enregistré par les hommes (157^E pour 1 000) (tableau 3). Cependant, lorsqu'on tenait compte des autres facteurs de risque, par exemple le fait de consommer des drogues ou d'avoir été victime de mauvais traitements durant l'enfance, les femmes affichaient un risque de victimisation avec violence environ 45 % plus élevé que les hommes (modèle 1). En d'autres mots, pour des personnes ayant des caractéristiques similaires, une femme présenterait un risque de victimisation avec violence supérieur à son homologue masculin.

Par ailleurs, une tendance similaire a été observée dans les provinces en 2014, une situation qui s'explique en grande partie par la stabilité relative des taux d'agressions sexuelles — dont la majorité des victimes sont des femmes — combinée à la baisse des taux pour les autres crimes violents.

Le risque de victimisation diminue avec l'âge

Comme il a été constaté dans les provinces, le risque de victimisation avec violence dans les territoires diminue avec l'âge. Par exemple, les personnes de 15 à 24 ans ont affiché un taux de 298^E incidents violents pour 1 000 personnes, comparativement à 92^E pour 1 000 personnes de 45 ans et plus (tableau 3). Les jeunes étaient plus susceptibles de déclarer certains comportements associés à un risque accru de victimisation avec violence, tels que de consommer des drogues ou de sortir en soirée. En tenant compte des autres facteurs, l'âge demeurait néanmoins associé au risque de victimisation, celui-ci diminuant d'environ 5 % par année d'âge (modèle 1).

La consommation de drogues augmente le risque de victimisation avec violence

La consommation de drogues figurait, en 2014, parmi les principaux facteurs de risque de victimisation avec violence dans les territoires. Les personnes qui ont déclaré avoir consommé des drogues au cours du mois précédant l'enquête ont affiché un taux de 333^E incidents violents pour 1 000 personnes, soit un taux 2,5 fois plus élevé que celui des personnes n'en ayant pas consommé (134 pour 1 000) (tableau 4).

De fréquentes sorties en soirée se sont révélées être un autre comportement associé à un risque de victimisation avec violence plus élevé. Par exemple, les personnes ayant déclaré 15 activités ou plus en soirée au cours du mois précédant l'enquête ont affiché un taux de 219 incidents pour 1 000 personnes, comparativement à 132^E pour 1 000 personnes ayant déclaré moins de 15 activités.

Par ailleurs, les personnes ayant déclaré au moins une consommation excessive d'alcool — cinq consommations ou plus lors d'une même occasion — ont aussi affiché un taux de victimisation avec violence plus élevé que les personnes n'ayant déclaré aucune consommation excessive (230 pour 1 000 personnes par rapport à 147^E pour 1 000).

Lorsque tous les facteurs de risque étaient pris en compte, la consommation de drogues demeurait associée à un risque accru de victimisation, mais ce n'était plus le cas de la consommation d'alcool et des activités en soirée.

Les antécédents de mauvais traitements durant l'enfance sont associés à des taux de victimisation plus élevés

Plusieurs études ont mis de l'avant l'association entre la victimisation durant l'enfance et un risque accru de victimisation à l'âge adulte (voir l'encadré 2). Les données de l'ESG de 2014 vont dans le même sens, la victimisation durant l'enfance s'étant avérée l'un des plus importants facteurs de risque de victimisation avec violence au cours des 12 mois précédant l'enquête dans les territoires. Les personnes ayant déclaré avoir subi des mauvais traitements durant leur enfance ont affiché un taux de victimisation avec violence 2,6 fois plus élevé que les personnes n'en ayant pas subi (288 pour 1 000 personnes par rapport à 111^E pour 1 000) (tableau 4). Par ailleurs, cette différence demeurait même lorsqu'on prenait en considération les autres facteurs de risque (modèle 1).

Les antécédents d'itinérance sont liés à un risque accru de victimisation avec violence

Les résidents des territoires ayant des antécédents d'itinérance — c'est-à-dire les personnes qui ont déjà été sans-abri ou qui ont déjà dû habiter chez la famille, des amis ou dans leur voiture parce qu'elles n'avaient nulle part d'autre où aller — ont affiché un taux de victimisation avec violence près de trois fois plus élevé que les personnes n'ayant pas de tels antécédents (357^E pour 1 000 personnes par rapport à 134 pour 1 000) (tableau 4). Lorsqu'on tenait compte de l'ensemble des facteurs de risque, les antécédents d'itinérance demeuraient significativement associés au risque de victimisation avec violence (modèle 1).

Une faible cohésion sociale est associée à des taux de victimisation avec violence plus élevés

La cohésion sociale fait généralement référence à un voisinage où les gens se connaissent, s'entraident et partagent des valeurs communes (Charron, 2009; Forrest et Kearns, 2001). Une faible cohésion sociale serait liée à des niveaux de criminalité plus élevés, notamment en raison d'une moindre efficacité et surveillance collective du voisinage (Sampson, 2012; Charron, 2009).

Certains indicateurs tendent à montrer que cela était le cas dans les territoires en 2014. Par exemple, les personnes ayant déclaré que leur voisinage n'était pas un endroit où les gens s'entraident ont affiché un taux de victimisation avec violence près de deux fois supérieur aux personnes qui croyaient le contraire (291^E pour 1 000 personnes par rapport à 153 pour 1 000) (tableau 4).

Les taux de victimisation avec violence étaient aussi supérieurs parmi les personnes qui ont déclaré la présence de désordre social dans leur quartier (239 pour 1 000 personnes par rapport à 122^E pour 1 000). La présence de désordre social — notamment des déchets qui traînent, des voisins bruyants, des gens en état d'ébriété ou qui consomment des drogues dans des lieux publics — peut être un signe de désorganisation sociale (Brown, Perkins et Brown, 2004).

Cependant, lorsqu'on tenait compte de l'ensemble des facteurs de risque, c'est plutôt la probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins d'un acte criminel qui s'avérait le plus associé au risque de victimisation avec violence. Ainsi, le risque de victimisation était plus de deux fois plus élevé parmi les personnes qui considéraient comme peu probable que leurs voisins alertent la police s'ils étaient témoins d'un acte criminel (modèle 1).

Les personnes dont les activités sont limitées par un problème de santé physique présentent un risque de victimisation avec violence plus élevé

Diverses études laissent entendre que les incapacités physiques ou mentales peuvent être associées à une plus grande vulnérabilité face à des agresseurs potentiels (Perreault, 2009; Cantos, 2006). Selon les données de l'ESG de 2014, les incapacités physiques ou mentales étaient associées à un risque de 50 % plus élevé de victimisation avec violence lorsque les autres facteurs de risque étaient pris en compte (modèle 1).

L'identité autochtone n'est pas liée au risque de victimisation avec violence lorsqu'on tient compte de l'ensemble des facteurs de risque

Les données des cycles précédents de l'ESG, ainsi que les données sur les homicides, ont démontré que les Autochtones sont surreprésentés parmi les victimes d'actes criminels (Miladinovic et Mulligan, 2015; Perreault et Hotton Mahony, 2012). Les données de l'ESG de 2014 révèlent également des taux de victimisation avec violence plus élevés chez les Autochtones vivant dans les territoires que chez leurs homologues non autochtones (215 incidents pour 1 000 Autochtones par rapport à 121 pour 1 000 non-Autochtones) (tableau 3).

Cependant, à l'instar de ce qui a été observé dans les provinces en 2014, l'identité autochtone n'était plus liée au risque de victimisation avec violence lorsqu'on tenait compte des autres facteurs de risque (voir le modèle 1 pour obtenir la liste des

facteurs de risque significatifs). Ainsi, les différences entre les Autochtones et les non-Autochtones seraient davantage liées à la plus ou moins grande présence de ces facteurs de risque parmi les Autochtones.

Victimisation des ménages

Comme pour la victimisation avec violence, certaines caractéristiques des ménages peuvent être associées à des taux de victimisation des ménages (c.-à-d. introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage ou vandalisme) relativement élevés. Cette section expose les principales caractéristiques des ménages qui étaient associées à des taux de victimisation plus élevés dans les territoires. Il est à noter que les données sur la victimisation des ménages n'ont pas fait l'objet d'une analyse multivariée. Ainsi, certaines de ces caractéristiques pourraient ne pas constituer des facteurs de risque si les effets des autres facteurs de risque étaient neutralisés⁶.

Une faible cohésion sociale est associée à des taux de victimisation des ménages plus élevés

À l'instar de ce qui a été observé pour les crimes avec violence, on a noté dans les territoires des taux de victimisation des ménages plus élevés liés à certains indicateurs de faible cohésion sociale. Par exemple, le taux de victimisation des ménages était près du double pour les ménages habitant dans un voisinage où les gens ne s'entraident pas (417 pour 1 000 ménages par rapport à 223 pour 1 000).

De même, le taux de victimisation était plus élevé parmi les ménages habitant un quartier où les voisins sont peu susceptibles d'appeler la police s'ils sont témoins d'un acte criminel (411^E incidents pour 1 000 ménages) et parmi ceux ayant déclaré la présence de désordre social (416 pour 1 000 ménages) (tableau 5).

Les locataires affichent de plus forts taux de victimisation des ménages

Les ménages locataires de leur logement ont affiché, en 2014, un taux de victimisation plus élevé que les ménages qui en étaient propriétaires. Ainsi, le taux de victimisation des ménages s'élevait à 309 pour 1 000 ménages locataires, comparativement à 205 pour 1 000 ménages propriétaires (tableau 5). La même tendance avait par ailleurs été observée dans les provinces.

De plus, les ménages qui occupaient leur logement depuis moins de trois ans ont aussi affiché un taux de victimisation supérieur aux ménages occupant leur logement depuis plus longtemps (299 pour 1 000 ménages par rapport à 232 pour 1 000)⁷.

Encadré 3

Différences entre les données de l'ESG sur la victimisation et les données déclarées par la police

Même si les données recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation et du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) portent sur la criminalité au Canada, ces deux enquêtes présentent de nombreuses différences, notamment le type d'enquête, le champ d'application, la couverture et la source des données. Par conséquent, les chiffres tirés de ces deux enquêtes ne devraient pas faire l'objet de comparaisons directes, et il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les tendances.

L'ESG est une enquête par sondage qui, en 2014, a permis de recueillir des données auprès de plus de 2 000 répondants (outre les quelque 33 000 répondants dans les provinces) de 15 ans et plus résidant dans les trois territoires et ne vivant pas en établissement. L'ESG permet de recueillir des données sur huit types de crimes mais exclut les crimes visant les établissements commerciaux et institutionnels. L'un des principaux avantages de l'ESG est qu'elle permet de saisir de l'information sur les actes criminels qui ne viennent pas à l'attention de la police, ce qui est parfois appelé le « chiffre noir » de la criminalité (voir la section Description de l'enquête pour obtenir plus de renseignements sur l'ESG). Par comparaison, le Programme DUC consiste en un recensement annuel de toutes les infractions au *Code criminel* et à certaines autres lois fédérales qui viennent à l'attention de la police, laquelle les déclare ensuite à Statistique Canada.

Violence conjugale

Dans le cadre de l'ESG de 2014 sur la victimisation, on a posé des questions aux répondants qui étaient mariés ou vivaient en union libre au moment de l'enquête, ou avaient eu des contacts avec leur ex-conjoint (marié ou de fait) au cours des cinq années précédentes, sur leurs expériences en matière de violence conjugale au cours des cinq années précédentes.

Les questions permettent de mesurer à la fois la violence physique et la violence sexuelle, telles qu'elles sont définies par le *Code criminel* et auxquelles la police peut donner suite. Il s'agit des menaces de violence contre la victime ou du fait d'être

poussé, empoigné, bousculé, giflé, frappé à coups de pied ou de poing, mordu, battu, étranglé, menacé avec une arme à feu ou un couteau, ou forcé de se livrer à une activité sexuelle.

À la différence de la plupart des crimes violents, la violence conjugale peut s'inscrire dans une dynamique de violence. De ce fait, les caractéristiques des incidents, les facteurs de risque et les conséquences pour les victimes peuvent différer selon le type de violence (Otto et Douglas, 2010). Alors que les taux présentés dans les sections précédentes comprenaient tant la violence conjugale⁸ que la violence non conjugale, la suite du présent rapport les analyse séparément.

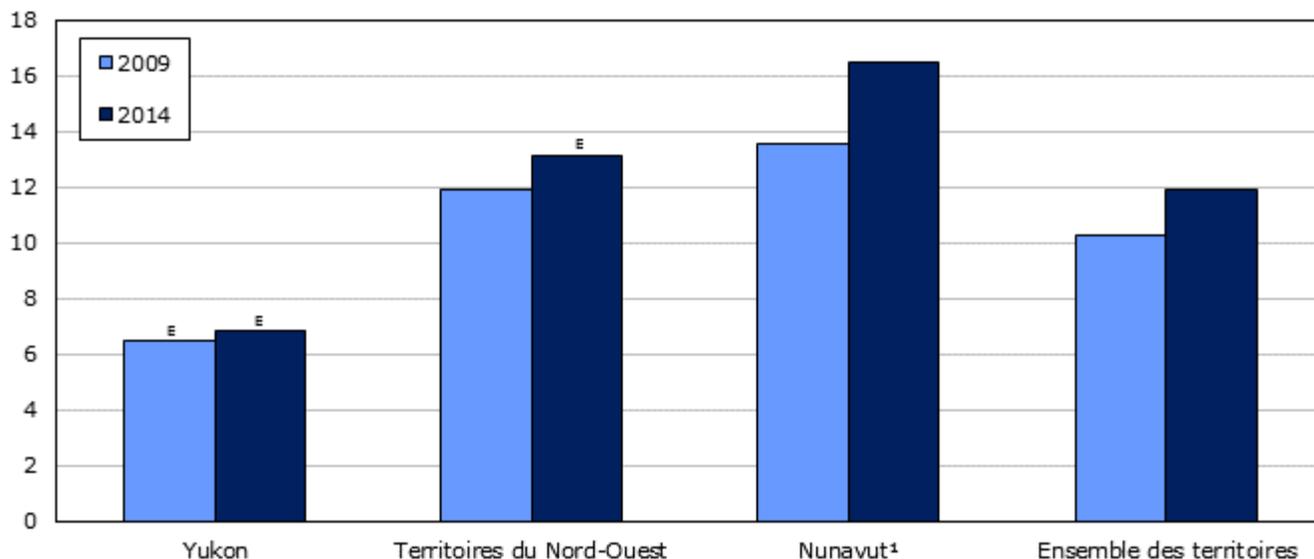
Plus de 1 personne sur 10 vivant dans les territoires et ayant un conjoint actuel ou ancien a déclaré avoir subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes

Selon les données de l'ESG de 2014, près des deux tiers des résidents des territoires âgés de 15 ans et plus — environ 58 000 personnes — étaient mariés ou conjoints de fait, ou encore avaient été en contact avec leur ex-conjoint au cours des cinq années précédentes. Parmi ceux-ci, un peu plus de 1 sur 10 (12 %) a déclaré avoir été victime d'une forme ou d'une autre de violence conjugale au moins une fois au cours des cinq années précédant l'enquête, ce qui représente environ 7 000 victimes (tableau 6).

La proportion de victimes de violence conjugale dans les territoires est relativement similaire à celle notée en 2009 (10 %) (graphique 6). Cela contraste avec la situation observée dans les provinces, où le taux de violence conjugale affiche une baisse pour la même période (de 6 % en 2009 à 4 % en 2014). La proportion de victimes de violence conjugale variait entre 7 %^E au Yukon et 16 % au Nunavut⁹.

Graphique 6
Violence conjugale au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon le territoire, 2009 et 2014

pourcentage



^E à utiliser avec prudence

1. En 2009, la collecte de données a été limitée aux 10 plus grandes collectivités du Nunavut et a mené à un sous-dénombrement de la population inuite ainsi qu'à des taux de réponse inférieurs à ceux obtenus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, les données de 2009 pour le Nunavut devraient être utilisées avec prudence.

Note : Comprend les conjoints mariés et les conjoints de fait. Comprend également les conjoints qui sont séparés ou divorcés d'un mariage ou d'une union libre et qui ont eu un contact avec leur ex-conjoint au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009 et 2014.

En plus de la violence physique ou sexuelle, près du quart (23 %) des résidents des territoires ayant un conjoint actuel ou ancien ont déclaré avoir déjà subi de la violence psychologique ou financière. Si cette forme de violence n'entre pas dans le calcul des taux de violence conjugale, elle permet néanmoins de mieux comprendre le contexte dans lequel se déroule la violence conjugale, puisque 81 % des victimes de violence conjugale ont également déclaré avoir subi de la violence psychologique ou financière.

Près du tiers des victimes ont subi les formes de violence conjugale les plus graves

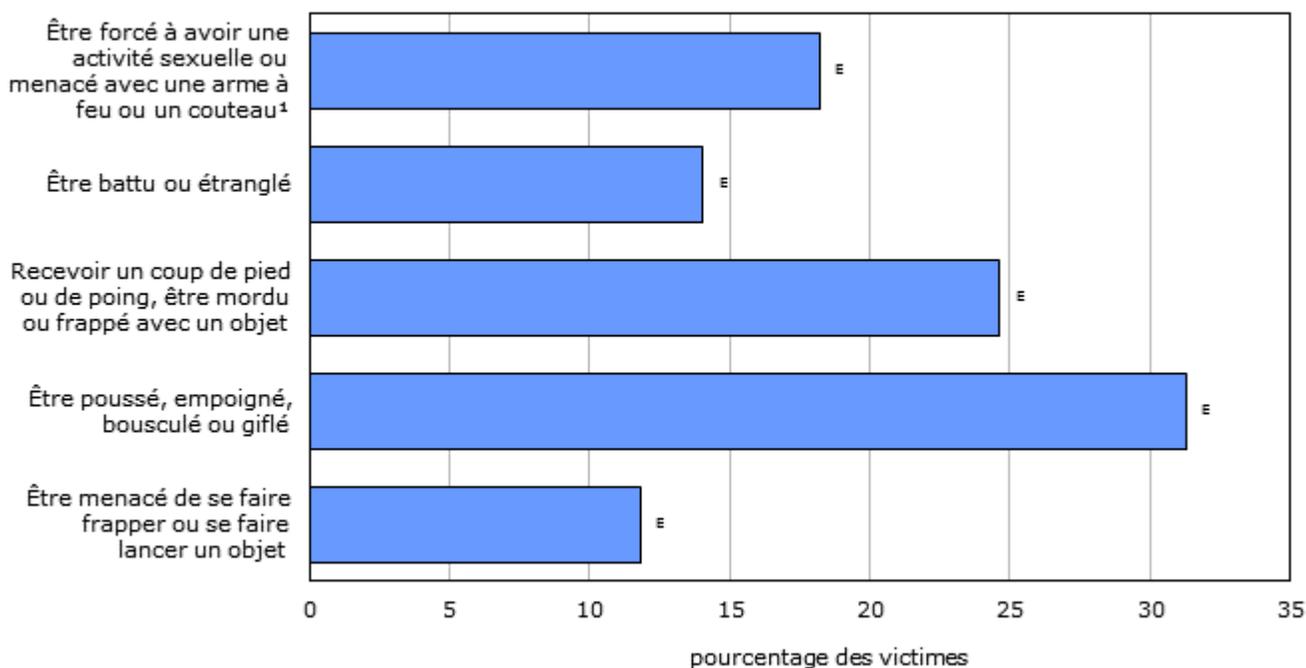
La moitié (50 %) des victimes de violence conjugale dans les territoires ont déclaré avoir subi plus d'un incident de violence conjugale au cours des cinq années précédentes. Près de 1 victime sur 5 (18 %^E) a déclaré avoir subi de la violence à au moins 10 reprises durant cette période.

La violence déclarée par les victimes pouvait prendre diverses formes, allant des formes qui peuvent être considérées comme moins graves (comme de s'être fait menacer, lancer un objet, pousser ou gifler) aux formes les plus graves (comme de s'être fait battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau envers soi, ou s'être fait agresser sexuellement). Un peu plus de 4 victimes sur 10 (43 %) ont déclaré que la violence conjugale s'était limitée aux formes les moins graves. Cependant, environ 3 victimes sur 10 (32 %^E) ont dit avoir vécu les formes de violence les plus graves (graphique 7).

Graphique 7

Violence subie aux mains d'un conjoint ou ex-conjoint, selon la forme de violence la plus grave, territoires, 2014

Incident



^E à utiliser avec prudence

1. Comprend aussi les activités sexuelles pour lesquelles la victime n'était pas en mesure de consentir parce qu'elle avait été droguée, manipulée ou contrainte par d'autres moyens que la force physique.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Les personnes qui avaient été victimes de plusieurs incidents de violence conjugale étaient plus susceptibles de déclarer avoir vécu les formes de violence les plus graves. Par exemple, près des deux tiers (66 %^E) des personnes ayant déclaré avoir été victimes à au moins 10 reprises ont indiqué avoir vécu les formes de violence conjugale les plus graves, comparativement à moins du quart (24 %^E) des victimes ayant déclaré 3 incidents ou moins.

Les Autochtones sont surreprésentés parmi les victimes de violence conjugale dans les territoires

À l'instar de ce qui avait été observé en 2009, les Autochtones étaient surreprésentés parmi les victimes de violence conjugale dans les territoires, et plus particulièrement pour les formes de violence les plus graves. Les Autochtones représentaient, en 2014, un peu moins de la moitié (49 %) de la population des conjoints dans les territoires, mais les trois quarts (75 %) des victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes. De plus, les Autochtones représentaient 93 % des victimes ayant subi les formes les plus graves de violence conjugale, soit d'avoir été battues, étranglées, menacées avec une arme ou agressées sexuellement.

La consommation de drogues est associée à la violence conjugale

La consommation de drogues, qu'il s'agisse de celle de la victime ou de celle du conjoint, était fortement associée à la violence conjugale dans les territoires. Les personnes ayant déclaré avoir consommé des drogues au cours du mois précédant l'enquête étaient plus de trois fois plus susceptibles que celles n'en ayant pas consommé d'avoir vécu de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes (29 % par rapport à 9 %) (tableau 6).

Dans le même sens, près du tiers (32 %^E) des personnes dont le conjoint actuel a consommé des drogues durant le dernier mois ont été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, comparativement à 6 %^E de celles dont le conjoint n'en a pas consommé.

La consommation d'alcool était aussi associée, dans une moindre mesure, à la violence conjugale. Parmi les personnes qui ont déclaré avoir eu durant le dernier mois au moins un épisode de consommation excessive d'alcool — cinq consommations ou plus lors d'une même occasion —, 1 sur 6 (16 %) a été victime de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, comparativement à 10 % des personnes qui n'avaient eu aucune consommation excessive.

Les personnes qui ont été victimes de violence durant leur enfance sont plus susceptibles de subir de la violence conjugale

En 2014, l'ESG comprenait des questions au sujet de la violence que les Canadiens auraient pu avoir subie alors qu'ils étaient âgés de moins de 15 ans (voir l'encadré 2). Plusieurs études ont démontré une association entre la violence subie durant l'enfance et la victimisation à l'âge adulte, notamment la violence conjugale (Franklin et Kercher, 2012; Parks et autres, 2011; Desai et autres, 2002).

Les personnes qui avaient été victimes de violence durant leur enfance étaient plus susceptibles de déclarer avoir subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête. Dans les territoires, près du quart (24 %^E) des personnes ayant été victimes de violence sexuelle durant l'enfance ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Cette proportion s'établissait à 19 % chez les personnes ayant vécu de la violence physique durant l'enfance et à 8 % chez celles n'ayant pas subi de violence durant l'enfance (tableau 6). En tout, plus de la moitié (56 %) des victimes de violence conjugale ont subi de la violence durant leur enfance.

Dans 1 cas de violence conjugale sur 2 dans les territoires, les enfants sont témoins de la violence

En plus de la violence directe subie durant l'enfance, la violence indirecte — le fait d'avoir été témoin de violence durant l'enfance — serait aussi associée à un plus grand risque d'être victime de violence conjugale à l'âge adulte (Franklin et Kercher, 2012). Les données de l'ESG de 2014 montrent qu'il existe un lien entre le fait d'être témoin de violence durant l'enfance et le fait d'être victime de violence conjugale. Les personnes ayant été témoins durant leur enfance de violence d'un de leurs parents envers un autre parent ou adulte étaient plus de deux fois plus susceptibles d'avoir été victimes de violence conjugale (22 %^E par rapport à 9 %).

Des recherches ont révélé que les enfants témoins de violence sont aussi plus susceptibles de développer certains troubles psychologiques (Levendosky, Bogat et Martinez-Torteya, 2013; Ellonen et autres, 2013), d'avoir des comportements antisociaux à l'adolescence (Sousa et autres, 2011; Johnson et Dauvergne, 2001) ou de devenir eux-mêmes des agresseurs une fois à l'âge adulte (Franklin et Kercher, 2012). Pour ces raisons, il est important de non seulement tenir compte des victimes directes de la violence conjugale, mais également des enfants qui auraient pu en être témoins.

Selon les données de l'ESG de 2014, cela est d'autant plus important que la violence conjugale était plus fréquente dans les couples ayant des enfants. En 2014, 10 % des personnes ayant un conjoint (marié ou de fait) et des enfants de moins de 15 ans vivant dans le ménage ont été victimes de violence conjugale, comparativement à 6 %^{E 10} des personnes sans enfant. De même, 40 % des personnes ayant eu des enfants avec leur ex-conjoint (marié ou de fait) ont été victimes de violence de la part de cet ex-conjoint, comparativement à 14 %^E chez celles qui n'avaient pas d'enfant avec leur ex-conjoint.

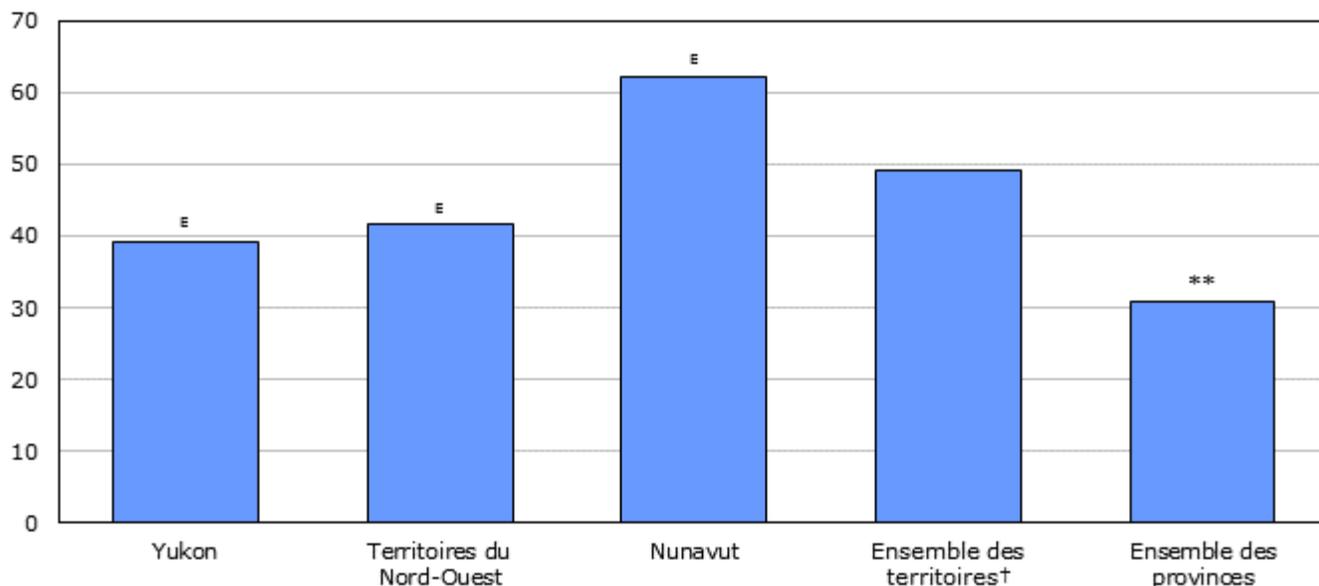
Dans environ la moitié des cas de violence conjugale où des enfants étaient présents dans le ménage, la victime a déclaré qu'au moins un enfant avait été témoin de la violence.

La moitié des victimes de violence conjugale ont subi des blessures

Environ la moitié (49 %) des victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête ont déclaré avoir subi des blessures au moins une fois en raison de la violence, soit une proportion plus élevée que celle enregistrée dans les provinces (31 %) (graphique 8).

Graphique 8 Proportion de victimes de violence conjugale ayant subi des blessures, selon le territoire, 2014

pourcentage des
victimes



E à utiliser avec prudence

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

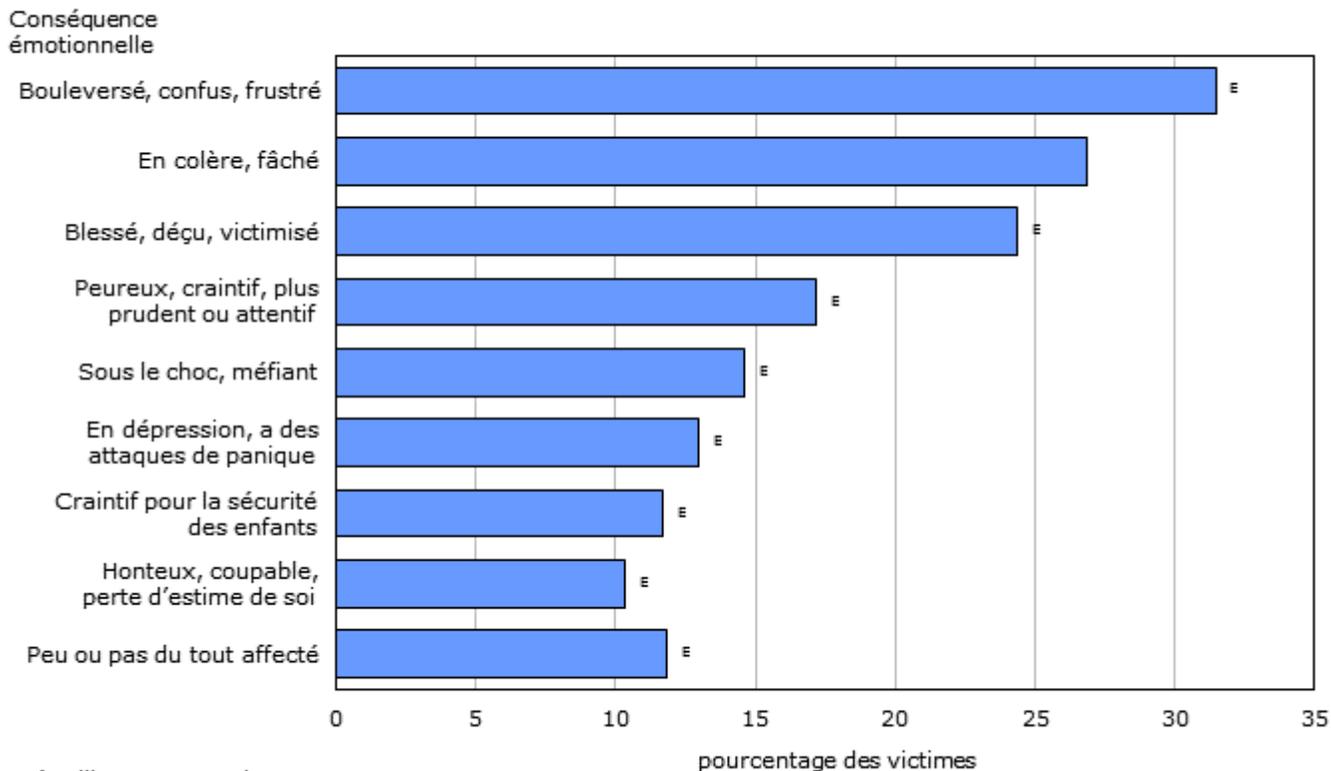
La proportion de victimes ayant subi des blessures variait entre 56 % chez les victimes de sexe féminin et 42 %^E chez les victimes de sexe masculin. Cette différence n'était toutefois pas statistiquement significative.

On observait aussi des variations entre les territoires quant aux proportions de victimes ayant subi des blessures. Ainsi, le Nunavut était le territoire où les personnes ayant un conjoint (actuel ou ancien) étaient les plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de violence conjugale causant des blessures¹¹.

La majorité des victimes de violence conjugale sont touchées sur le plan émotionnel

En plus des blessures corporelles, les victimes de violence conjugale peuvent être touchées sur le plan émotif ou psychologique. La majorité des victimes ont d'ailleurs déclaré avoir été touchées, d'une façon ou d'une autre, sur le plan émotif; seulement 12 %^E ont dit avoir été peu ou pas du tout touchées sur le plan émotif. Les réactions les plus fréquentes concernaient le fait d'avoir été bouleversé (32 %^E), en colère (27 %) ou blessé ou déçu (24 %^E) (graphique 9).

Graphique 9 Conséquences émotionnelles de la violence conjugale, territoires, 2014



Note : Les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

En 2014, on a posé aux victimes ayant dit avoir été touchées sur le plan émotionnel par la violence une série de quatre questions sur les effets à long terme de la violence. Ces questions sont tirées du questionnaire de dépistage du trouble de stress post-traumatique en soins primaires (voir l'encadré 4). Dans les territoires, plus du tiers des victimes de violence conjugale ont déclaré avoir ressenti au moins un des symptômes au cours du mois précédant l'enquête.

Encadré 4 Le trouble de stress post-traumatique

Certaines études réalisées à ce jour ont révélé que les victimes de violence peuvent éprouver les symptômes du trouble de stress post-traumatique (TSPT), qui peut toucher les personnes ayant subi un traumatisme physique ou psychologique, ou les deux, et qui est caractérisé par un sentiment de détachement, par le fait d'être constamment sur ses gardes et par des cauchemars et des comportements d'évitement. Des études menées auprès de personnes présentant ce trouble ont montré que le TSPT est associé à des problèmes de santé physique, à une diminution de la qualité de vie et à un taux de mortalité accru (Prins et autres, 2003).

On a demandé aux victimes si elles avaient présenté les symptômes suivants en raison de leur victimisation :

Durant le mois passé :

1. Avez-vous eu des cauchemars à ce sujet ou vous y avez pensé même si vous ne le vouliez pas?
2. Avez-vous essayé de ne pas y penser et vous avez tout fait pour éviter les situations qui vous y font penser?
3. Étiez-vous sur vos gardes et attentif ou vous sursautiez facilement?
4. Vous sentiez-vous engourdi, ou détaché des autres, des activités ou de ce qui vous entoure?

Ces nouvelles questions posées dans le cadre de l'ESG sont tirées de l'outil PC-PTSD (dépistage du TSPT en soins primaires), qui consiste en un outil d'évaluation de première ligne utilisé pour déterminer qui sont les personnes qui devraient suivre un traitement psychologique et psychiatrique en raison de ce trouble (Prins et autres, 2003). L'outil a été conçu pour évaluer si une personne présente les principaux effets associés aux symptômes clés du TSPT, soit des souvenirs persistants, l'engourdissement, l'évitement et l'hyperexcitation. Si une personne répond « oui » à trois des quatre questions, on peut soupçonner la présence du TSPT. Il est essentiel de souligner que le PC-PTSD n'est pas un outil de diagnostic et qu'un TSPT soupçonné n'a pas la valeur d'un diagnostic. Dans un contexte clinique, un résultat positif au questionnaire PC-PTSD indiquerait que le patient doit faire l'objet d'une évaluation plus approfondie et recevoir potentiellement un diagnostic.

Près de la moitié des cas de violence conjugale dans les territoires ont été signalés à la police

Dans près de la moitié (49 %) des cas de violence conjugale, la violence avait été portée à l'attention de la police. Cette proportion est près du double de celle enregistrée dans les provinces (29 %).

Contrairement à la violence non conjugale, la police était presque aussi susceptible d'avoir été alertée par la victime elle-même (25 %) que d'une autre façon (24 %). En moyenne, la police était avisée après le quatrième incident de violence conjugale.

La violence conjugale était plus susceptible de venir à l'attention de la police dans les Territoires du Nord-Ouest (61 %) ou au Nunavut (50 %) qu'elle ne l'était au Yukon (23 %^E).

Près du quart des victimes de violence conjugale ont eu recours à un service d'aide aux victimes

En plus de pouvoir recourir à la police, les victimes de violence conjugale peuvent aussi se tourner vers une multitude de services pour les victimes, tels que des centres de crise, des refuges, des programmes d'aide aux victimes, des psychologues ou des travailleurs sociaux. Un peu moins du quart (23 %) des victimes de violence conjugale dans les territoires se sont tournées vers au moins l'un de ces services. Environ les deux tiers des victimes n'ayant pas eu recours à ces services disaient ne pas vouloir ou ne pas avoir besoin d'aide.

Caractéristiques des incidents violents

Dans le cadre de l'ESG de 2014, on a demandé aux victimes de crimes violents de fournir des détails sur la nature des incidents qu'elles ont subis. Ces renseignements permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel se produisent les incidents violents. La violence conjugale ayant été abordée dans la section précédente est donc exclue de l'analyse qui suit.

La majorité des agresseurs sont des hommes

À l'instar de ce qui a été observé dans les provinces et de ce qui est observé à partir des données de la police, la majorité des agresseurs (77 %) étaient de sexe masculin. Les agresseurs étaient aussi pour la plupart relativement jeunes; selon la victime, 80 % d'entre eux étaient âgés de moins de 45 ans et 33 %^E étaient âgés de moins de 25 ans (tableau 7).

La violence est souvent liée à la consommation d'alcool ou de drogues de l'agresseur

Non seulement la consommation d'alcool et de drogues est associée à un risque accru de victimisation avec violence, mais les incidents violents sont, selon les victimes, souvent liés à la consommation d'alcool ou de drogues de l'agresseur. Près des deux tiers (63 %) des victimes de crimes violents ont dit que cela était le cas de l'incident dont elles avaient été victimes (tableau 7).

La plupart des incidents violents n'impliquent pas d'arme

La présence d'une arme est un critère qui peut servir à évaluer la gravité d'un crime. Par exemple, la présence d'une arme est l'un des critères servant à catégoriser les différents niveaux de voies de fait et d'agressions sexuelles dans le *Code criminel*. En 2014, un peu plus du quart (27 %^E) des victimes de violence non conjugale ont dit qu'une arme était présente lors de l'incident (tableau 7). Cette proportion est relativement similaire à celle observée en 2009.

Moins du tiers des incidents violents sont survenus dans une résidence privée

Moins du tiers (31 %^E) des incidents violents sont survenus dans une résidence privée, que ce soit celle de la victime ou ailleurs. La plupart des incidents (65 %) sont plutôt survenus dans un établissement commercial ou institutionnel ou dans un lieu public. Par ailleurs, 1 incident violent sur 5 (20 %^E) est survenu sur le lieu de travail de la victime (tableau 7).

Conséquences de la victimisation

Les conséquences de la victimisation peuvent être multiples, allant des blessures corporelles aux effets psychologiques, en passant par les pertes financières. L'ampleur des conséquences peut d'ailleurs aider à évaluer la gravité d'un crime. L'information sur les conséquences de la victimisation peut aussi permettre de mieux évaluer les besoins des victimes. Les conséquences de la violence conjugale ayant été abordées précédemment sont exclues de l'analyse qui suit.

Baisse de la proportion de crimes violents causant des blessures

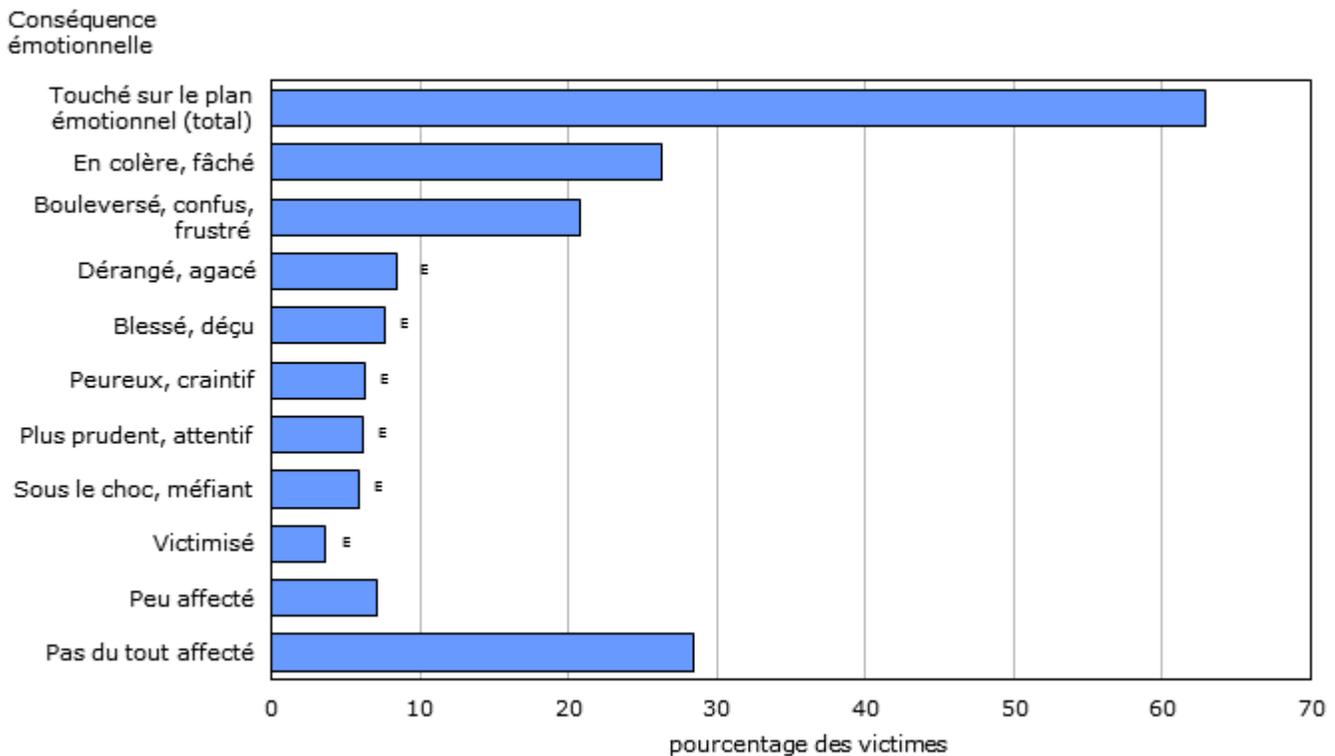
Selon les données de l'ESG de 2014 dans les territoires, environ 1 victime de crime violent sur 6 (16 %^E), excluant la violence conjugale, a déclaré avoir subi des blessures en raison de l'incident. Cette proportion était plus du double (36 %) cinq ans plus tôt. Les résidents du Yukon étaient les moins susceptibles de déclarer des blessures, la majorité (93 %) n'en ayant pas subi (tableau 7). En revanche, cette proportion s'établissait à 73 % au Nunavut. Outre la présence d'une arme, l'infliction de blessures est un autre critère servant à établir les différents niveaux de voies de fait et d'agressions sexuelles dans le *Code criminel*.

Près des deux tiers des victimes ont dit avoir été touchées sur le plan émotionnel

Près des deux tiers (63 %) des victimes ont déclaré avoir été touchées sur le plan émotionnel par l'incident qu'elles ont vécu. Cette proportion était par ailleurs un peu plus élevée pour les crimes contre les ménages (68 %) qu'elle ne l'était pour les vols de biens personnels (58 %)¹².

Les réactions émotionnelles les plus fréquentes concernaient le fait d'avoir été en colère ou fâché (26 %), bouleversé, confus ou frustré (21 %), dérangé ou agacé (8 %^E) ou encore blessé ou déçu (8 %^E) (graphique 10).

Graphique 10
Conséquences émotionnelles, ensemble des crimes (sauf la violence conjugale), territoires, 2014



^E à utiliser avec prudence

Note : Les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse.

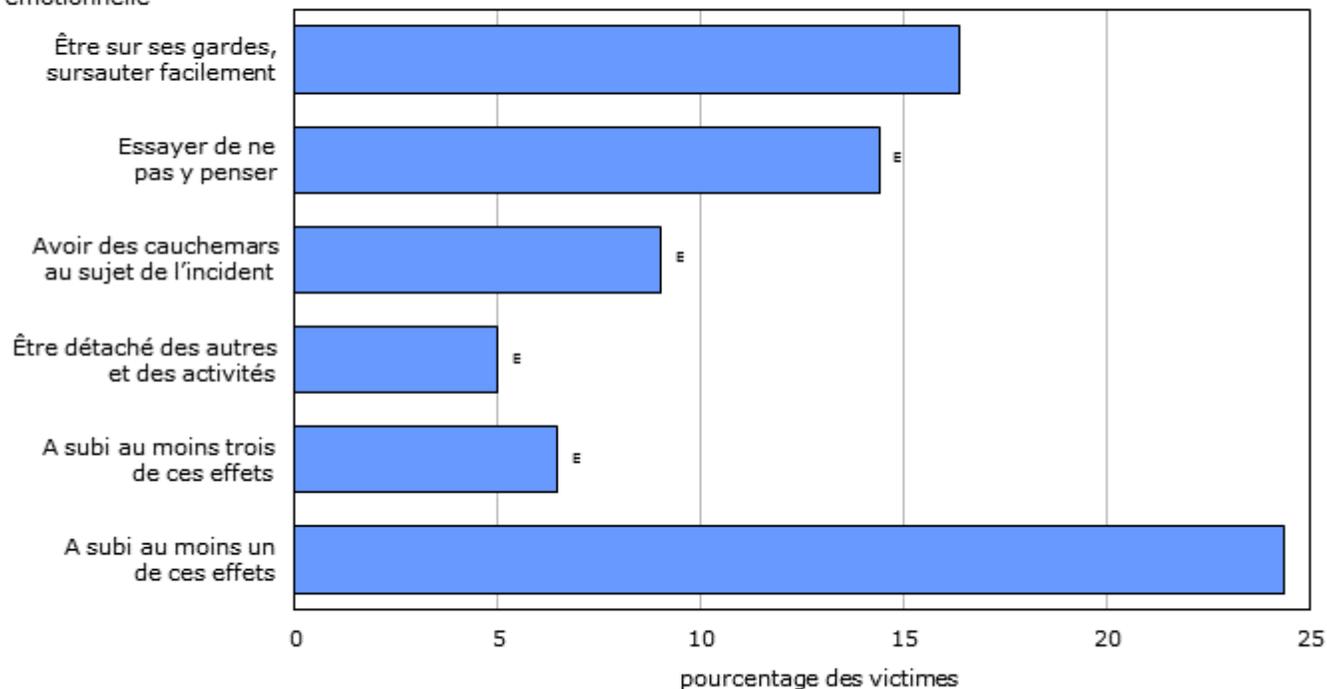
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Le quart des victimes ont ressenti des effets à long terme

En 2014, on a posé aux victimes qui avaient répondu avoir été touchées sur le plan émotionnel des questions supplémentaires sur les effets à long terme de la victimisation (voir l'encadré 4). Près du quart (24 %) des victimes dans les territoires ont dit avoir ressenti au moins l'un ou l'autre de ces effets. Cette proportion était toutefois plus élevée chez les victimes de crimes violents (37 %) que chez les victimes de crimes ciblant les ménages (21 %^E). Un peu plus de 1 victime sur 20 a dit ressentir au moins trois des effets, ce qui indiquerait qu'un trouble de stress post-traumatique est soupçonné (graphique 11).

Graphique 11 Effets à long terme, ensemble des crimes (sauf la violence conjugale), territoires, 2014

Conséquence
émotionnelle



^E à utiliser avec prudence

Note : Les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Dans l'ensemble, l'effet à long terme le plus souvent mentionné était le fait d'être sur ses gardes et de sursauter facilement (16 %^E). Parmi les victimes de crimes violents, l'effet le plus souvent mentionné était cependant le fait d'essayer de ne pas penser à l'incident et de tout faire pour éviter les situations qui y font penser (28 %^E).

Plus de 1 victime sur 6 a dû prendre congé de ses activités quotidiennes en raison de l'incident

En raison de l'incident qu'elles ont vécu, certaines victimes n'ont pu vaquer à leurs activités quotidiennes pendant au moins une journée, que ce soit pour soigner des blessures, se remettre de leurs émotions, remplacer les biens volés, entreprendre des démarches judiciaires ou pour toute autre raison. Cela était le cas de 17 % des victimes vivant dans les territoires en 2014.

Par ailleurs, les femmes (22 %) étaient plus susceptibles que les hommes (13 %) de n'avoir pu vaquer à leurs activités quotidiennes. Il en allait de même pour les Autochtones (23 %) comparativement aux non-Autochtones (12 %). Dans l'ensemble, le nombre de jours d'absence médian était de trois jours, mais ce nombre s'élevait à sept jours pour les victimes de crimes violents.

Six victimes sur dix ont subi des pertes financières

Les pertes financières sont une autre des conséquences souvent encourues par les victimes. En 2014, 6 victimes sur 10 (60 %) dans les territoires ont déclaré des pertes financières. Les victimes de crimes ciblant les ménages (87 %) et de vols de biens personnels (84 %) étaient les plus susceptibles de déclarer des pertes.

Parmi les victimes ayant déclaré des pertes et ayant pu établir le montant des pertes, la majorité (82 %) ont déclaré des pertes de moins de 1 000 \$.

Signalement à la police

Hausse du signalement à la police dans les territoires

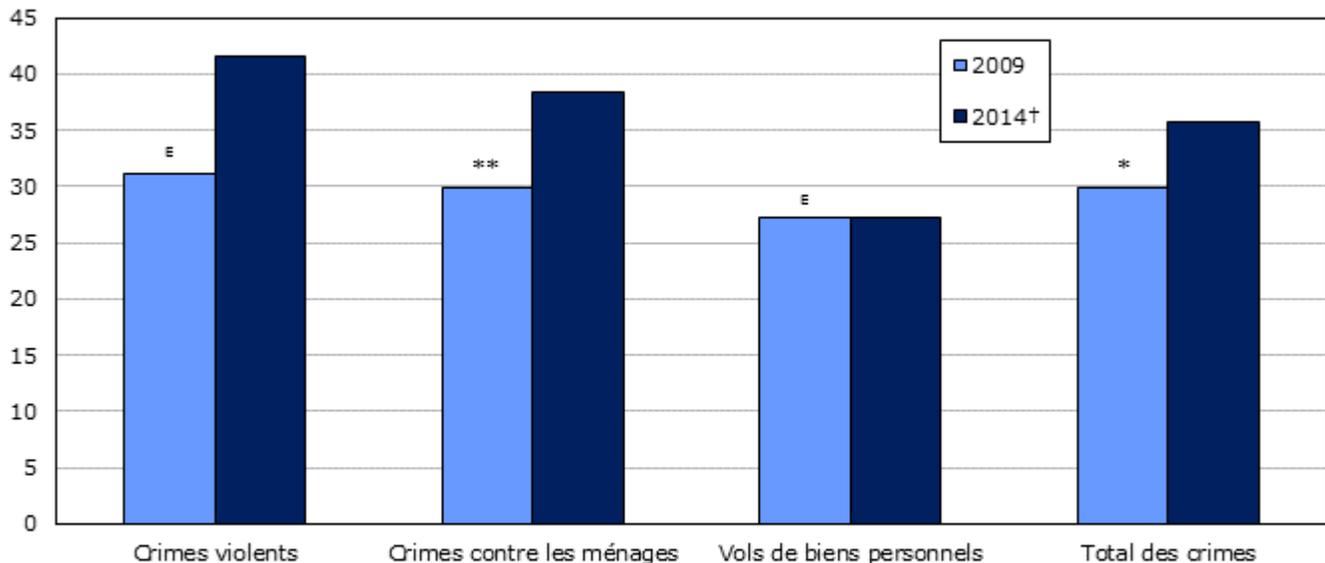
En 2009, moins du tiers (30 %) des incidents criminels dans les territoires avaient été signalés à la police. Cette proportion a toutefois augmenté pour atteindre 36 % en 2014. En comparaison, le taux de signalement à la police est demeuré, dans l'ensemble, relativement stable dans les provinces au cours de la même période.

La hausse du signalement dans les territoires était surtout attribuable à l'augmentation du taux de signalement des incidents de victimisation des ménages, qui est passé de 30 % en 2009 à 38 % en 2014. Le taux de signalement des incidents violents, qui est passé de 31 % à 42 %, a aussi contribué à la hausse globale, bien que la différence par rapport à 2009 ne soit pas statistiquement significative. Le taux de signalement des vols de biens personnels est demeuré stable (tableau 8 et graphique 12).

Par ailleurs, les taux de signalement variaient légèrement d'un territoire à l'autre, mais aucune des différences n'était statistiquement significative.

Graphique 12
Incidents signalés à la police, selon le type de crime, territoires, 2009 et 2014

pourcentage



[‡] à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les crimes violents comprennent les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait. Les crimes contre les ménages comprennent les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces, les vols de biens du ménage et le vandalisme.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009 et 2014.

Dans la majorité des incidents n'ayant pas été signalés à la police, la victime considérait l'incident trop anodin

Plusieurs raisons peuvent inciter une personne à signaler ou non un incident criminel à la police. Dans le cadre de l'ESG, on a demandé aux répondants n'ayant pas signalé un incident les raisons pour lesquelles ils ne l'avaient pas fait.

La raison la plus souvent évoquée (78 %) pour ne pas avoir signalé un incident à la police dans les territoires était que celui-ci était trop anodin pour valoir la peine d'être signalé. Cette proportion était inférieure au Nunavut (70 %), représentant tout de même la raison la plus souvent évoquée par les victimes vivant dans ce territoire (tableau 9).

Les autres raisons les plus souvent mentionnées étaient que la police n'aurait pas jugé l'incident assez important (68 %), qu'il s'agissait d'une affaire personnelle (50 %), que personne n'avait été blessé ou qu'il n'y avait eu aucune perte financière (49 %), qu'il manquait de preuves (47 %) ou que la police n'aurait pas retrouvé les objets ou identifié le contrevenant (46 %).

À l'inverse, les raisons les plus souvent mentionnées pour signaler un incident à la police étaient le sens du devoir (61 %), pour que le contrevenant soit arrêté et puni (45 %), ou pour recevoir une protection ou que l'incident cesse (43 %)¹³.

Peu de victimes dans les territoires ont eu recours à des services aux victimes

Très peu de victimes ont eu recours à des services aux victimes formels, tels que des refuges, des centres de crise, des lignes d'écoute téléphonique, des programmes de soutien aux victimes et aux témoins d'actes criminels, ou des travailleurs sociaux. Les victimes se sont tournées vers ce type de service dans seulement 5 %^E des cas.

Les raisons les plus souvent mentionnées par les victimes pour ne pas avoir eu recours à un service d'aide formel étaient qu'elles ne considéraient pas avoir besoin d'aide ou n'en voulaient pas (61 %), que l'incident n'était pas assez important (23 %), qu'elles ne connaissaient pas l'existence de ces services (5 %^E) ou encore qu'aucun service n'était offert (4 %^E)¹⁴.

En revanche, la majorité (92 %) des victimes se sont confiées à quelqu'un, le plus souvent à un ami ou un voisin (72 %), à un membre de la famille (70 %) ou à un collègue de travail (47 %).

Perceptions de la sécurité, de la criminalité et du système de justice

La plupart des résidents des territoires sont satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité

Outre l'étude des victimes, l'ESG de 2014 portait sur les perceptions de la sécurité personnelle chez les résidents des territoires, qu'ils aient ou non été victimes d'un crime. Dans l'ensemble, la majorité (87 %) des résidents se sont dits soit très satisfaits, soit satisfaits, de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité; 4 % ont déclaré qu'ils en étaient soit insatisfaits, soit très insatisfaits. Les résidents du Yukon étaient un peu plus susceptibles que ceux du Nunavut de se dire très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (38 % et 31 % respectivement) (tableau 10).

Des études révèlent que les femmes craignent plus que les hommes d'être victimisées, ce niveau accru de crainte découlant habituellement de sentiments de vulnérabilité (Ambrey, Fleming et Manning, 2014; Snedker, 2015). Dans le cadre de l'ESG de 2014, on a interrogé les répondants sur leurs sentiments de sécurité dans des situations particulières, comme lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée.

Les résultats montrent des différences encore plus marquées entre les femmes et les hommes à ces questions. Par exemple, environ le tiers (34 %) des femmes résidant dans les territoires ont dit se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée, comparativement à près des deux tiers (62 %) des hommes. Il convient de souligner que, lorsqu'ils ont été interrogés sur leur satisfaction globale à l'égard de leur sécurité personnelle, 90 % des hommes se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle, comparativement à 83 % des femmes.

Les personnes victimes de mauvais traitements durant l'enfance sont moins susceptibles de se dire satisfaites de leur sécurité personnelle

Des études font ressortir un lien entre la violence subie durant l'enfance et des conséquences défavorables à long terme chez les victimes, comme le fait de se sentir moins en sécurité (Cashmore et Shackel, 2013; Desai et autres, 2002; Walsh, Fortier et Dillillo, 2010). Les résultats de l'ESG de 2014 vont dans le même sens, surtout en ce qui a trait à la satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Les résidents des territoires ayant été victimes de mauvais traitements pendant l'enfance étaient moins susceptibles de se dire très satisfaits de leur sécurité personnelle (28 % par rapport à 38 % de ceux qui ont déclaré ne jamais avoir subi de mauvais traitements durant l'enfance).

En ce qui concerne leur perception du travail de leur service de police local pour ce qui est d'assurer la sécurité des citoyens de leur voisinage, les personnes qui ont été victimes à la fois de violence physique et de violence sexuelle durant l'enfance étaient plus susceptibles de déclarer que leur service de police local faisait un mauvais travail (17 % par rapport à 7 % des personnes n'ayant pas subi de violence durant l'enfance).

Les résidents autochtones des territoires sont moins satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité

Dans l'ensemble, les Autochtones résidant dans les territoires étaient un peu moins susceptibles que les non-Autochtones de se dire très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (31 % et 36 % respectivement¹⁵). Cette différence était la plus prononcée pour les résidents du Yukon, où 28 % des Autochtones ont déclaré être très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité, comparativement à 42 % des non-Autochtones.

Certaines études révèlent qu'un plus faible sentiment d'appartenance à la communauté est associé à une crainte accrue de victimisation (Mason, Kearns et Livingston, 2013). Toutefois, cela ne semblait pas être le cas dans les territoires puisque les Autochtones étaient plus susceptibles d'éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur communauté locale comparativement aux non-Autochtones (40 % et 24% respectivement).

Bien qu'ils aient déclaré se sentir moins en sécurité et malgré leurs taux de victimisation plus élevés (Perreault, 2015; Perreault, 2011; Brennan, 2011), les Autochtones vivant dans les territoires étaient moins susceptibles que les non-Autochtones de croire que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était plus élevé qu'ailleurs au Canada (6 % par rapport à 10 % des non-Autochtones). Cela était particulièrement vrai au Nunavut, où 8 % des Autochtones croyaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était plus élevé qu'ailleurs au Canada, comparativement à 47 % des non-Autochtones.

La majorité des résidents des territoires croient que le nombre d'actes criminels commis dans leur communauté est moins élevé qu'ailleurs au Canada

Les caractéristiques du voisinage peuvent influencer sur la façon dont les résidents perçoivent la criminalité (Wu, Sun et Triplett, 2009). Lors de l'ESG de 2014, on a posé aux répondants une série de questions sur les caractéristiques de leur communauté : on leur a notamment demandé s'ils croyaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur communauté était plus élevé ou moins élevé que dans les autres communautés au Canada, s'ils croyaient que leurs voisins alerteraient la police s'ils étaient témoins d'un comportement criminel, quel était leur niveau de confiance en leurs voisins et quel était leur sentiment d'appartenance à leur communauté locale.

Il y avait certaines différences d'un territoire à l'autre quant à la perception de la criminalité dans le voisinage. Les trois quarts des résidents du Yukon croyaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur communauté était moins élevé qu'ailleurs au Canada, soit une proportion semblable à celle des provinces (74 %), mais supérieure à celle du Nunavut (53 %) (tableau 10).

Les répondants qui ont dit croire qu'il se commettait plus d'actes criminels dans leur communauté qu'ailleurs au Canada étaient moins susceptibles de déclarer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, comparativement aux répondants qui croyaient qu'il se commettait moins d'actes criminels dans leur communauté (18 %^F par rapport à 55 %).

La moitié des résidents du Nunavut font état de signes de désordre social dans leur communauté

La crainte de la victimisation peut être liée à la perception des résidents à l'égard du désordre social dans leur communauté (Ross et Jang, 2000). Lors de l'ESG de 2014, on a posé aux répondants une série de questions sur leur perception du désordre social dans leur communauté. Dans l'ensemble, 41 % des résidents des territoires ont mentionné qu'au moins un type de désordre social représentait un gros problème ou un problème modéré dans leur quartier. Plus précisément, les résidents du Nunavut étaient les plus susceptibles de faire état d'au moins un signe de désordre social, alors que les résidents du Yukon étaient les moins susceptibles (50 % et 28 % respectivement) (tableau 10).

Parmi les sept types de désordre social mesurés par l'ESG, les plus souvent mentionnés par les résidents des territoires étaient les suivants : des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics (26 %), des gens qui consomment ou vendent des drogues (22 %), des déchets ou des ordures qui traînent (16 %), ainsi que du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou à des véhicules (15 %).

La confiance en la police s'est accrue depuis 2009

Dans le cadre de l'ESG de 2014, on a posé aux répondants une série de questions sur leur confiance dans le système de justice pénale, comme la police ou les tribunaux de juridiction criminelle.

Dans l'ensemble, 83 % des résidents des territoires ont dit avoir confiance en leur police locale, en hausse par rapport à 71 % en 2009. Plus précisément, plus du tiers (36 %) ont déclaré avoir une grande confiance, en progression par rapport à la proportion de 22 % notée en 2009, et 46 % ont indiqué avoir une certaine confiance (tableau 11).

Les augmentations les plus prononcées ont été observées au Yukon, où, en 2014, 85 % ont dit avoir confiance en leur police, comparativement à 69 % en 2009, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest (85 % par rapport à 74 %). Les résidents du Nunavut étaient les moins susceptibles de déclarer faire confiance à leur police locale (76 % par rapport à 85 % tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest)¹⁶.

En plus de la question sur la confiance générale en la police, l'ESG sur la victimisation contenait des questions servant à déterminer si, selon les Canadiens, le travail de la police locale était bon, passable ou mauvais en ce qui a trait à un certain nombre d'activités particulières. En général, la plupart des résidents des territoires considéraient que le travail de la police était bon ou passable. Cela était particulièrement vrai quand il s'agissait d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion : à cet égard, 64 % des résidents estimaient que la police faisait un bon travail et 22 % jugeaient que son travail était passable.

Toutefois, 17 % des résidents estimaient que leur police locale faisait un mauvais travail lorsqu'il s'agissait d'informer le public sur la prévention, tandis que 16 % jugeaient qu'elle faisait un mauvais travail lorsqu'il s'agissait de répondre rapidement aux appels. De plus, 12 % des résidents des territoires du Canada ont déclaré que, selon eux, la police locale faisait un mauvais travail quand il s'agissait de traiter les personnes équitablement, en baisse par rapport à la proportion de 15 % enregistrée en 2009.

La confiance en la police est plus faible chez les Autochtones

De façon générale, les Autochtones vivant dans les territoires étaient moins susceptibles d'avoir des opinions favorables de leur police locale. Par exemple, les personnes qui ont déclaré être Autochtones étaient moins susceptibles que les autres d'indiquer avoir une grande confiance en la police (30 % par rapport à 43 %).

En outre, moins de la moitié (49 %) des Autochtones étaient d'avis que la police faisait un bon travail lorsqu'il s'agissait de traiter les personnes équitablement, comparativement à 56 % des non-Autochtones. On a observé des différences semblables pour ce qui était de faire respecter la loi, de répondre rapidement aux appels, d'avoir une attitude ouverte et invitant à la discussion, et d'assurer la sécurité des citoyens du voisinage (tableau 11).

Il est ressorti d'une étude antérieure que les gens ayant eu affaire à la police, pour une raison ou une autre, avaient tendance à avoir une perception plus défavorable d'elle (Perreault et Hotton Mahony, 2012). Dans l'ensemble, 43 % des Autochtones vivant dans les territoires ont déclaré avoir eu affaire à la police, pour une raison ou une autre, au cours des 12 mois précédents. Cette proportion était similaire parmi les non-Autochtones résidant dans les territoires (40 %).

Comparativement aux non-Autochtones, les Autochtones vivant dans les territoires étaient plus susceptibles de déclarer avoir eu affaire à la police parce qu'ils étaient en état d'arrestation, pour des problèmes liés à leurs émotions, à leur santé mentale ou à leur consommation d'alcool ou de drogues, ou pour des problèmes liés aux émotions, à la santé mentale ou à la consommation d'alcool ou de drogues d'un membre de leur famille (19 % par rapport à 3 %).

Résumé

Depuis plusieurs années, les données policières indiquent que la criminalité serait plus élevée dans les territoires que dans les provinces. Les données de l'ESG de 2014 sur la victimisation, qui comprend tant les crimes qui sont signalés à la police que ceux qui ne le sont pas, révèlent également des taux de victimisation supérieurs dans les territoires.

Néanmoins, les taux de victimisation dans les territoires ont affiché une baisse entre 2009 et 2014, soit un recul de 29 % de la victimisation avec violence et de 34 % pour la victimisation des ménages. Ces baisses étaient surtout attribuables aux diminutions enregistrées au Yukon, soit le territoire qui a généralement aussi enregistré les plus faibles taux de victimisation en 2014. Cependant, contrairement à ce qui a été observé dans les provinces, où le taux de violence conjugale est passé de 6 % en 2009 à 4 % en 2014, la violence conjugale est demeurée relativement stable durant cette période dans les territoires.

Malgré des taux de victimisation relativement élevés, la plupart des résidents des territoires se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle et évaluent leur service de police généralement de manière favorable. Par ailleurs, le taux de signalement à la police enregistré en 2014 (36 %) était supérieur au taux observé en 2009 (30 %).

Description de l'enquête

En 2014, Statistique Canada a réalisé le sixième cycle de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation dans les provinces. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999, 2004 et 2009. L'enquête vise à fournir des données sur les expériences personnelles des Canadiens relativement à huit types de crimes, à examiner les facteurs de risque liés à la victimisation, à analyser les taux de signalement à la police, à évaluer la nature et l'étendue de la violence conjugale, à mesurer la crainte face à la criminalité et à examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

En 2014, l'ESG sur la victimisation a aussi été menée au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut à l'aide d'un plan d'échantillonnage différent. L'enquête a également été réalisée dans les territoires en 2009, après avoir fait l'objet d'essais de collecte de données en 1999 et 2004.

La population cible était composée de personnes de 15 ans et plus habitant dans les trois territoires, sauf les personnes vivant en établissement à temps plein. Une fois qu'un ménage était choisi et contacté, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

En 2014, 2 040 répondants ont participé à l'enquête, soit environ près de deux fois plus qu'en 2009 (1 094).

Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée d'août 2014 à janvier 2015 inclusivement.

La méthode de collecte était un mélange d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) et d'interviews sur place assistées par ordinateur (IPAO). La plupart des interviews étaient d'abord des ITAO effectuées à partir du bureau régional et pouvaient être transférées à un intervieweur sur place (IPAO), selon les collectivités et les contraintes concernant la collecte. Les répondants ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

Taux de réponse

Le taux de réponse global était de 58,7 %, en hausse par rapport au taux de 50,7 % noté en 2009. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population des territoires de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent des limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait été visée par l'enquête. Dans le présent article, le coefficient de variation (c.v.) est utilisé comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation ayant un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée, parce qu'elle était trop peu fiable. Dans ces cas, le symbole « F » est utilisé au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 et 33,3, il faut se servir de cette dernière avec prudence et le symbole « E » est utilisé. Dans le cas des statistiques descriptives et des analyses par recoupement, des intervalles de confiance de 95 % et 90 % ont été utilisés pour déterminer si la différence entre les valeurs était statistiquement significative.

Références

ALLEN, Mary, et Samuel PERREAULT. 2015. « Les crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires du Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 35.

AMBREY, Christopher L., Christopher M. FLEMING et Matthew MANNING. 2014. « Perceptions or reality, what matters most when it comes to crime in your neighbourhood? », *Social Indicators Research*, vol. 119, n° 2, p. 877 à 896.

BOYCE, Jillian. 2015. « La santé mentale et les contacts avec la police au Canada, 2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 35.

BRENNAN, Shannon. 2011. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 30, n° 2.

BROWN, Barbara B., Douglas D. PERKINS et Graham BROWN. 2004. « Incivilities, place attachment and crime: Block and individual effects », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 24, n° 3, p. 359 à 371.

CANTOS VII, Olegario D. 2006. « We can do better: Supporting crime victims with disabilities », *Networks*, vol. 21, n° 1 et 2, National Center for Victims of Crime, États-Unis.

CASHMORE, Judith, et Rita SHACKEL. 2013. « The long-term effects of child sexual abuse », *Child family community Australia*, document n° 11, Australian Institute of Family Studies, Australie.

CHARRON, Mathieu. 2009. *Caractéristiques des quartiers et répartition des crimes déclarés par la police dans la ville de Toronto*, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, n° 18.

DESAI, Sujata, et autres. 2002. « Childhood victimization and subsequent adult revictimization assessed in a nationally representative sample of women and men », *Violence and Victims*, vol. 17, n° 6, p. 639 à 653.

ELLONEN, Noora, et autres. 2013. « Exposure to parental violence and outcomes of child psychosocial adjustment », *Violence and Victims*, vol. 28, n° 1, p. 3 à 15.

FORREST, Ray, et Ade KEARNS. 2001. « Social cohesion, social capital and the neighbourhood », *Urban Studies*, vol. 38, n° 12, p. 2125 à 2143.

FRANKLIN, Cortney A., et Glen A. KERCHER. 2012. « The intergenerational transmission of intimate partner violence: differentiating correlates in a random community sample », *Journal of Family Violence*, vol. 27, n° 3, p. 187 à 199.

JOHNSON, Holly, et Mia DAUVERGNE. 2001. « Les enfants témoins de violence familiale », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 21, n° 6.

LEVENDOSKY, Alytia A., G. Anne BOGAT et Cecilia MARTINEZ-TORTEYA. 2013. « PTSD symptoms in young children exposed to intimate partner violence », *Violence Against Women*, vol. 19, n° 2.

LILLY, James Robert, Francis T. CULLEN et Richard A. BALL. 2014. *Criminological Theory, Context and Consequences*, Sage publications.

MASON, Phil, Ade KEARNS et Mark LIVINGSTON. 2013. « Safe going: The influence of crime rates and perceived crime and safety in deprived neighbourhoods », *Social Science & Medicine*, vol. 91, p. 15 à 24.

MIHOREAN, Karen, et autres. 2001. *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999 — Le risque de victimisation avec violence*, produit n° 85-553-X au catalogue de Statistique Canada.

MILADINOVIC, Zoran, et Leah MULLIGAN. 2015. « L'homicide au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 35.

OTTO, Randy K., et Kevin S. DOUGLAS. 2010. *Handbook of Violence Risk Assessment*, New York, Routledge.

PARKS, Sharyn E., et autres. 2011. « Lifetime self-reported victimization among low-income, urban women: The relationship between childhood maltreatment and adult violent victimization », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 6, p. 1111 à 1128.

PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, vol. 35, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel. 2011. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 31.

PERREAULT, Samuel. 2009. *Victimisation criminelle et santé : un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé*, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », produit n° 85F0033M au catalogue de Statistique Canada, n° 21.

PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 30, n° 2.

PERREAULT, Samuel, et Tina HOTTON MAHONY. 2012. « La victimisation criminelle dans les territoires, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 32.

PRINS, Annabelle, et autres. 2003. « The primary care PTSD screen (PC-PTSD): Development and operating characteristics », *Primary Care Psychiatry*, vol. 9, n° 1, p. 9 à 14.

REID, Joan A., et Christopher J. SULLIVAN. 2009. « A model of vulnerability for adult sexual victimization: The impact of attachment, child maltreatment and scarred sexuality », *Violence and Victims*, vol. 24, n° 4, p. 485 à 501.

ROSS, Catherine E., et Sung Joon JANG. 2000. « Neighborhood disorder, fear, and mistrust: The buffering role of social ties with neighbors », *American Journal of Community Psychology*, vol. 28, n° 4, p. 401 à 420.

SAMPSON, Robert J. 2012. *The Great American City: Chicago and the Enduring Neighborhood Effect*, University of Chicago Press.

SNEDKER, Karen A. 2015. « Neighborhood conditions and fear of crime: a reconsideration of sex differences », *Crime & Delinquency*, vol. 61, n° 1, p. 45 à 70.

SOUSA, Cindy, et autres. 2011. « Longitudinal study on the effects of child abuse and children's exposure to domestic violence, parent-child attachments, and antisocial behavior in adolescence », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 26, n° 11, p. 111 à 136.

WALSH, Kate, Michelle A. FORTIER et David DILILLO. 2010. « Adult coping with childhood sexual abuse: a theoretical and empirical review », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 15, n° 1, p. 1 à 13.

WU, Yuning, Ivan Y. SUN et Ruth A. TRIPLETT. 2009. « Race, class or neighborhood context: Which matters more in measuring satisfaction with police? », *Justice Quarterly*, vol. 26, n° 1, p. 125 à 156.

Notes

^E à utiliser avec prudence

1. Sauf indication contraire, les différences présentées dans ce rapport sont statistiquement significatives à $p < 0,05$.
2. La différence par rapport à 2009 était significative à $p < 0,1$ seulement.
3. La différence par rapport au taux pour l'ensemble des territoires était significative à $p < 0,1$ seulement.
4. La différence par rapport au taux pour l'ensemble des territoires était significative à $p < 0,1$ seulement.
5. Pour les victimes ayant déclaré plus d'un incident de mauvais traitements, on cherchait à savoir quel était le lien, avec la victime, de la personne qui était à l'origine de l'incident le plus grave.
6. Considérant le nombre restreint de caractéristiques des ménages associées à des taux de victimisation des ménages plus élevés, notamment du fait que certaines questions, comme celles portant sur le type de logement, n'ont pas été posées dans les territoires, la victimisation des ménages n'a pas fait l'objet d'une analyse multivariée. Ainsi, certains facteurs pourraient ne pas être directement associés au risque de victimisation advenant que d'autres facteurs seraient pris en considération.
7. La différence était significative à $p < 0,1$.
8. Les données présentées dans les sections précédentes du rapport comprenaient les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints survenues au cours des 12 mois précédant la tenue de l'enquête.
9. Le taux de violence conjugale au Nunavut était significativement plus élevé seulement lorsqu'il était comparé à celui du Yukon. Les différences par rapport aux Territoires du Nord-Ouest ou à l'ensemble des territoires n'étaient pas statistiquement significatives ($p < 0,1$).
10. La différence était significative à $p < 0,1$.
11. Au Nunavut, 10 % des résidents ayant un conjoint marié ou de fait (actuel ou ancien) ont été victimes de violence conjugale causant des blessures (16 % des personnes ayant un conjoint ont été victimes de violence conjugale et 62 %^E d'entre elles ont subi des blessures). Cette proportion est statistiquement différente de celle pour l'ensemble des territoires (6 %^E). Lorsque l'on considère la proportion de personnes blessées parmi les victimes plutôt que parmi l'ensemble de la population ayant un conjoint, comme c'est le cas au graphique 8, aucune différence entre les territoires ne s'avère statistiquement significative ($p < 0,1$).
12. La différence était statistiquement significative à $p < 0,1$.
13. Les répondants pouvaient fournir plus d'une raison.
14. Les répondants pouvaient fournir plus d'une raison.
15. La différence était significative à $p < 0,1$.
16. En raison de l'arrondissement, la somme des catégories qui figurent dans le tableau 11 pourrait être légèrement différente des chiffres présentés dans le texte.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Incidents de victimisation, selon le type de crime et le territoire, 2009 et 2014

Type d'infraction	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut ¹		Ensemble des territoires	
	2009	2014	2009	2014	2009	2014	2009	2014
nombre								
Victimisation avec violence								
Agression sexuelle ²	F	F	F	F	F	F	3 637 ^E	2 647 ^E
Vol qualifié	F	F	F	F	F	F	2 141 ^E	F
Voies de fait	3 393 ^E	2 662 ^E	5 270 ^E	3 950 ^E	3 222 ^E	4 734 ^E	11 885	11 346
Total	7 236^E	3 583^E	6 848^E	5 377^E	3 579^E	6 002^E	17 663	14 961
Victimisation des ménages								
Introduction par effraction	F	702 ^E	1 470 ^E	828 ^E	694 ^E	1 048 ^E	3 223	2 579
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	F	F	F	F	F	425 ^E	1 358 ^E	986
Vol de biens du ménage	2 218	1 412 ^E	2 215	1 929 ^E	953 ^E	804 ^E	5 386	4 145
Vandalisme	1 556 ^E	982 ^E	1 449 ^E	870 ^E	F	709 ^E	3 395	2 561
Total	5 234	3 362	5 758	3 922	2 370	2 987	13 362	10 271
Vol de biens personnels	F	4 417	4 212^E	4 540^E	F	1 688^E	7 135	10 645
Type d'infraction	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut ¹		Ensemble des territoires	
	2009	2014 [†]	2009	2014 [†]	2009	2014 [†]	2009	2014 [†]
taux								
Victimisation avec violence³								
Agression sexuelle ²	F	F	F	F	F	F	50 ^E	30 ^E
Vol qualifié	F	F	F	F	F	F	29 ^E	F
Voies de fait	127 ^E	89 ^E	162 ^E	118 ^E	227 ^E	190 ^E	162	129
Total	271^{E*}	120^E	210^E	161^E	252^E	241^E	240^{**}	170
Victimisation des ménages⁴								
Introduction par effraction	F	45 ^E	98 ^{E†}	52 ^E	120 ^E	110	91 [†]	63
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	F	F	F	F	F	45 ^E	39 ^{E†}	24
Vol de biens du ménage	154 ^{E†}	91 ^E	147	122	164 ^{E†}	84 ^E	153 ^{**}	102
Vandalisme	108 ^E	64 ^E	96 ^{E†}	55 ^E	F	74 ^E	96 ^{**}	63
Total	362^{**}	218	383^{**}	248	409	313	379^{**}	252
Vol de biens personnels³	F	148	129^E	136^E	F	68^E	97	121

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. En 2009, la collecte de données a été limitée aux 10 plus grandes collectivités du Nunavut et a mené à un sous-dénombrement de la population inuite ainsi qu'à des taux de réponse inférieurs à ceux obtenus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, les données de 2009 pour le Nunavut devraient être utilisées avec prudence.

2. Depuis 2014, l'agression sexuelle comprend les activités sexuelles pour lesquelles la victime n'était pas en mesure de consentir parce qu'elle avait été droguée, manipulée, ou contrainte par d'autres moyens que la force physique.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

4. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009 et 2014.

Tableau 2
Incidents de victimisation, selon certaines collectivités, territoires, 2014

Territoire ou collectivité	Ensemble des crimes violents		Ensemble des crimes contre les ménages		Vols de biens personnels	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ²	nombre	taux ¹
Yukon						
Whitehorse	2 919 ^E	129 ^E	2 520	218	4 281	189 ^{**}
Autres collectivités	F	F	843	218	F	F
Total	3 583^E	120^{E**}	3 362	218	4 417	148
Territoires du Nord-Ouest						
Yellowknife	2 822 ^E	177 ^E	1 990	264	3 413 ^E	214 ^{E**}
Autres collectivités	2 555 ^E	146 ^E	1 932	234	F	F
Total	5 377^E	161^E	3 922	248	4 540^E	136^E
Nunavut						
Iqaluit	F	F	977 ^E	355 ^{E*}	F	F
Rankin Inlet	F	F	401 ^E	469 ^{E*}	F	F
Autres collectivités	3 547 ^E	213 ^E	1 608 ^E	271 ^E	F	F
Total	6 002^E	241^{E*}	2 987	313[*]	1 688^E	68^{E**}
Ensemble des territoires[†]	14 961	170	10 271	252	10 645	121

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Tableau 3
Incidents de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques sociodémographiques et le territoire, 2014

Caractéristiques	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut		Ensemble des territoires	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Sexe								
Masculin [†]	1 337 ^E	90 ^E	2 442 ^E	141 ^E	3 288 ^E	258 ^E	7 066 ^E	157 ^E
Féminin	2 245 ^E	150 ^E	2 935 ^E	182 ^E	2 714 ^E	223 ^E	7 895	182
Âge								
15 à 24 ans [†]	F	F	F	F	2 912 ^E	460 ^E	5 184 ^E	298 ^E
25 à 44 ans	1 822 ^E	173 ^E	2 517 ^E	186 ^E	2 112 ^E	199 ^E	6 450	186
45 ans et plus	853 ^E	57 ^E	1 495 ^E	113 ^E	F	F	3 327 ^E	92 ^{**}
Identité autochtone								
Non-Autochtone [†]	2 209 ^E	96 ^E	2 469 ^E	154 ^E	F	F	5 087	121
Autochtone ¹	F	F	2 908 ^E	169 ^E	5 593 ^E	256 ^E	9 839	215 ^{**}
Inuit	F	F	F	F	5 433 ^E	254 ^E	6 274 ^E	261 ^{**}
Premières Nations	F	F	F	F	F	F	2 544 ^E	157 ^E
État matrimonial								
Marié, conjoint de fait ou veuf [†]	1 434 ^E	80 ^E	2 707 ^E	139 ^E	2 373 ^E	157 ^E	6 514	124 ^E
Célibataire	1 853 ^E	194 ^{**}	2 209 ^E	195 ^E	F	383 ^{E*}	7 536 ^E	251 ^{**}
Séparé ou divorcé	F	F	F	F	F	F	910 ^E	165 ^E
Situation des particuliers dans le ménage								
Personne seule ou couple sans enfant ^{2, †}	1 276 ^E	102 ^E	1 731 ^E	160 ^E	410 ^E	122 ^E	3 417	128
Conjoints avec enfants	F	F	2 254 ^E	142 ^E	3 906 ^E	246 ^{E*}	7 286 ^E	169 ^E
Famille monoparentale	F	F	F	F	F	F	2 822 ^E	231 ^{E*}
Autre situation ³	F	F	F	F	F	F	F	F
Plus haut niveau de scolarité atteint								
Diplôme d'études secondaires ou sans diplôme ^{4, †}	1 863 ^E	125 ^E	2 902 ^E	149 ^E	4 673 ^E	244 ^E	9 437	176
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	1 623 ^E	109 ^E	2 475 ^E	180 ^E	1 218 ^E	234 ^E	5 316 ^E	157 ^E
Activité principale								
Occupé (en emploi) [†]	2 371 ^E	120 ^E	4 226 ^E	185 ^E	3 114 ^E	228 ^E	9 711 ^E	172
Autre	F	F	1 150 ^E	110 ^E	F	F	5 250 ^E	165 ^E
Revenu personnel								
Moins de 60 000 \$ [†]	1 815 ^E	127 ^E	F	F	2 737 ^E	F	6 413 ^E	167 ^E
60 000 \$ et plus	F	F	2 374 ^E	193 ^E	F	F	5 601 ^E	205 ^E

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes qui ont déclaré être Premières Nations, Métis ou Inuits.

2. Comprend les couples vivant avec des personnes non apparentées.

3. Comprend les personnes non apparentées (p. ex. des colocataires) ou des personnes apparentées qui ne sont ni des conjoints ni des enfants habitant avec leurs parents.

4. Comprend les diplômes ou certificats d'écoles de métiers.

Note : Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Tableau 4
Incidents de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques de santé, de style de vie et du logement et selon le territoire, 2014

Caractéristiques	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut		Ensemble des territoires	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Agressé physiquement ou sexuellement par un adulte durant l'enfance (avant l'âge de 15 ans)								
Non†	1 797 ^E	95 ^E	1 350 ^E	68 ^E	F	F	6 102 ^E	111 ^E
Oui — Agressé physiquement ou sexuellement ¹	1 751 ^E	169 ^{E*}	4 008 ^E	330 ^{E**}	2 990 ^E	381 ^E	8 749	288 ^{**}
Violence physique	1 630 ^E	183 ^{E*}	3 813 ^E	349 ^{E**}	2 886 ^E	427 ^E	8 329	313 ^{**}
Violence sexuelle	F	F	F	F	F	F	2 501 ^E	267 ^{E**}
État de la santé mentale autoévalué								
Excellente ou très bonne [†]	2 063 ^E	99 ^E	2 749	128 ^E	2 375	172 ^E	7 187	128
Bonne	1 201 ^E	167 ^E	F	F	F	F	6 000 ^E	230 ^{E*}
Mauvaise ou passable	F	F	F	F	F	F	1 712 ^E	320 ^{E**}
Incapacité								
Aucune incapacité [†]	2 746 ^E	128 ^E	2 802 ^E	108 ^E	4 351 ^E	224 ^E	9 898	148
Incapacité liée à un trouble mental, du développement ou d'apprentissage	F	F	F	F	F	F	1 581 ^E	251 ^E
Incapacité liée à un autre trouble physique	F	F	1 834 ^E	358 ^{E**}	F	F	3 412 ^E	236 ^E
Consommation de drogues au cours du mois précédant l'enquête								
Non†	2 511 ^E	101 ^E	3 472	123 ^E	3 541 ^E	195 ^E	9 524	134
Oui	F	F	F	F	2 400 ^E	366 ^E	5 376 ^E	333 ^{E**}
Consommation excessive d'alcool (au moins cinq consommations en une même occasion) au cours du mois précédant l'enquête								
Aucune [†]	1 756 ^E	88 ^E	2 806 ^E	126 ^E	4 386 ^E	234 ^E	8 947 ^E	147 ^E
À au moins une occasion	1 827 ^E	196 ^{E*}	2 523 ^E	236 ^E	1 547 ^E	274 ^E	5 897 ^E	230 [*]
Nombre de sorties en soirée au cours du dernier mois								
0 à 14 activités [†]	1 432 ^E	88 ^E	2 596 ^E	151 ^E	1 974 ^E	165 ^E	6 001 ^E	132 ^E
15 activités et plus	2 151 ^E	165 ^{E*}	2 712 ^E	177 ^E	3 917 ^E	334 ^{E**}	8 780	219 ^{**}
A déjà connu une période d'itinérance								
Non†	2 598 ^E	108 ^E	2 929 ^E	107 ^E	4 258 ^E	197 ^E	9 785	134
Oui	F	F	F	428 ^{E**}	1 744 ^E	550 ^{E**}	5 176 ^E	357 ^{E**}
Nombre de déménagements au cours des cinq dernières années								
Aucun [†]	1 569 ^E	83 ^E	F	F	F	F	7 482 ^E	139 ^E
Un ou deux	F	F	2 138 ^E	266 ^E	831 ^E	139 ^E	3 690 ^E	178 ^E
Trois et plus	1 292 ^E	304 ^{E*}	F	F	F	F	3 789 ^E	280 ^{E**}
Présence de désordre social dans le quartier								
Non†	1 911 ^E	89 ^E	2 313 ^E	127 ^E	F	F	6 357 ^E	122 ^E
Oui ²	1 671 ^E	198 ^E	3 064 ^E	201 ^E	3 870	313	8 605	239 ^{**}

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4 — suite
Incidents de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques de santé, de style de vie et du logement et selon le territoire, 2014

Caractéristiques	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut		Ensemble des territoires	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Voisinage est un endroit où les gens s'entraident								
Non†	F	F	F	F	F	F	3 031 ^E	291 ^E
Oui	2 528 ^E	99 ^E	4 200 ^E	150 ^E	4 821 ^E	221 ^E	11 548	153 [*]
Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un comportement criminel								
Probable†	2 639 ^E	100 ^E	4 529 ^E	154 ^E	4 155 ^E	220 ^E	11 324	152
Peu probable	F	F	F	F	F	F	3 354 ^E	320 ^E

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. La somme des sous-catégories ne correspondra pas au total puisque certaines victimes ont vécu à la fois de la violence physique et de la violence sexuelle.

2. Comprend les personnes qui ont répondu qu'au moins une des situations suivantes était un gros problème ou un problème modéré dans leur quartier : soirées ou voisins bruyants; gens qui traînent dans les rues; ordures ou déchets qui traînent; vandalisme; gens attaqués en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion; gens qui consomment ou vendent des drogues; gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics.

Note : Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Tableau 5
Incidents de victimisation des ménages, selon certaines caractéristiques des ménages et des quartiers, 2014

Caractéristiques	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut		Ensemble des territoires	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Taille du ménage								
Une ou deux personnes†	2 252 ^E	234	1 887 ^E	236	F	F	5 210	253
Trois ou quatre personnes	746 ^E	165 ^E	1 499 ^E	264 ^E	1 198 ^E	397	3 444	261
Cinq personnes et plus	F	F	F	F	718	199	1 618 ^E	230
Situation des particuliers dans le ménage								
Personne seule†	1 219 ^E	277 ^E	762 ^E	206 ^E	F	F	2 620 ^E	276 ^E
Couple ¹	679 ^E	171 ^E	703 ^E	220 ^E	F	F	1 646	205
Conjoints avec enfants	823 ^E	198 ^E	1 346 ^E	234 ^E	1 557	313	3 726	251
Famille monoparentale	F	F	848 ^E	388 ^{E*}	438 ^E	255 ^E	1 830	304
Autre situation ²	F	F	F	F	F	F	F	F
Identité Autochtone³								
Ménages non autochtones†	2 396 ^E	223	1 457	218	468 ^E	380 ^E	4 321	232
Ménages autochtones	755 ^E	264 ^E	1 965 ^E	298 ^E	2 282 ^E	299	5 003	293
Autres ménages	F	F	5 000 ^E	197 ^E	F	F	948 ^E	188 ^E
Revenu du ménage								
Moins de 40 000 \$†	F	F	F	F	F	216 ^E	1 619 ^E	270 ^E
40 000 \$ à 79 999 \$	727 ^E	207 ^E	F	255 ^E	F	533 ^E	1 855 ^E	272 ^E
80 000 \$ à 149 999 \$	825 ^E	205 ^E	750 ^E	196 ^E	951 ^E	526 ^{E**}	2 526	261
150 000 \$ et plus	F	F	1 163 ^E	315 ^E	642 ^E	420 ^{E**}	2 292	319
Mode d'occupation								
Propriétaire-occupant†	1 823 ^E	177 ^E	1 841 ^E	204	808 ^E	334 ^E	4 472	205
Locataire	1 539 ^E	304 ^{**}	2 081	311 [*]	2 179 ^E	310 ^E	5 799	309 ^{**}
Habite le logement depuis...								
Moins de 3 ans†	1 259 ^E	334 ^E	1 543 ^E	255	912 ^E	354 ^E	3 713	299
3 ans et plus	2 104 ^E	180 ^{E*}	2 379	245	2 075 ^E	301 ^E	6 558	232 [*]
Nombre de déménagement au cours des cinq dernières années								
Aucun†	1 694 ^E	176 ^E	1 976 ^E	237 ^E	1 581	277	5 251	222
Un ou deux	1 132 ^E	316 ^E	1 014 ^E	247 ^E	729 ^E	274 ^E	2 875	278
Trois et plus	536 ^E	240 ^E	933 ^E	278 ^E	F	F	2 145 ^E	321 ^E
Présence de désordre social dans le quartier⁴								
Non†	1 359 ^E	125 ^E	1 255 ^E	152 ^E	519 ^E	114 ^E	3 134	132
Oui	2 003 ^E	435 ^{E**}	2 667	353 ^{**}	2 467	494 ^{E**}	7 138	416 ^{**}

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5 — suite
Incidents de victimisation des ménages, selon certaines caractéristiques des ménages et des quartiers, 2014

Caractéristiques	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut		Ensemble des territoires	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Voisinage est un endroit où les gens s'entraident								
Non†	850 ^E	462 ^E	902 ^E	392 ^E	F	391 ^E	2 172	417
Oui	2 345 ^E	180 ^{**}	2 822	218 [*]	2 479 ^E	299 ^E	7 647	223 ^{**}
Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un comportement criminel								
Très probable†	1 037 ^E	105	2 196	241	1 099	268 ^E	4 332	187
Plutôt probable	1 302 ^E	363 ^{E**}	1 228 ^E	261 ^E	1 201 ^E	367	3 731	322 ^{**}
Peu probable	935 ^E	587 ^{E**}	F	F	F	F	1 965 ^E	411 ^{E**}

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les couples vivant avec des personnes non apparentées.

2. Comprend les personnes non apparentées (p. ex. colocataires) ou des personnes apparentées qui ne sont ni des conjoints ni des enfants habitant avec leurs parents.

3. Les ménages non autochtones comprennent les ménages dont les deux conjoints ne sont pas Autochtones, les familles monoparentales dont le répondant n'est pas

Autochtone, les non-Autochtones vivant seuls et les autres ménages dont le répondant a déclaré ne pas être Autochtone et habiter avec des personnes apparentées

seulement. Les ménages autochtones comprennent les ménages dont les deux conjoints sont Autochtones, les familles monoparentales dont le répondant est

Autochtone, les Autochtones vivant seuls et les autres ménages dont le répondant a déclaré être Autochtone et habiter avec des personnes apparentées seulement. Les

autres ménages sont inclus dans la catégorie « Autres ménages ».

4. Comprend les personnes qui ont répondu qu'au moins une des situations suivantes était un gros problème ou un problème modéré dans leur quartier : soirées ou

voisins bruyants; gens qui traînent dans les rues; ordures ou déchets qui traînent; vandalisme; gens attaqués en raison de la couleur de leur peau, de leur origine

ethnique ou de leur religion; gens qui consomment ou vendent des drogues; gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics.

Note : Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Tableau 6
Victimes de violence conjugale, selon certaines caractéristiques, territoires, 2014

Caractéristiques	Aux mains du conjoint actuel ¹		Aux mains d'un ex-conjoint ²		Aux mains d'un conjoint actuel ou ancien	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Territoire						
Ensemble des territoires [†]	4 136	8	2 859	23	6 956	12
Yukon	F	F	886 ^E	18 ^E	1 369 ^E	7 ^{E**}
Territoires du Nord-Ouest	1 644 ^E	9 ^E	1 262 ^E	26 ^E	2 906 ^E	13 ^E
Nunavut	1 979	13 ^{**}	710 ^E	27 ^E	2 681	16 ^{**}
Sexe						
Masculin [†]	2 148 ^E	8 ^E	1 336 ^E	21 ^E	3 453	12
Féminin	1 988 ^E	8 ^E	1 523	25	3 503	12
Groupe d'âge						
15 à 24 ans	F	F	F	F	F	F
25 à 34 ans [†]	1 532 ^E	14 ^E	1 337 ^E	49 ^E	2 869 ^E	22 ^E
35 à 44 ans	1 509 ^E	13 ^E	665 ^E	26 ^{E**}	2 144 ^E	16 ^E
45 à 54 ans	634 ^E	6 ^{E**}	F	F	1 077 ^E	8 ^{E**}
55 ans et plus	F	F	F	F	F	F
Plus haut niveau de scolarité atteint						
Sans diplôme d'études secondaires [†]	1 366 ^E	11 ^E	897 ^E	44 ^E	2 232 ^E	15
Diplôme d'études secondaires ou d'une école de métiers	1 703 ^E	11 ^E	832 ^E	22 ^{E†}	2 527 ^E	14
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	1 066 ^E	5 ^{E†}	1 130 ^E	17 ^{E**}	2 197 ^E	8 ^{E**}
Activité principale						
Occupé (en emploi) [†]	3 227 ^E	9 ^E	1 568 ^E	17 ^E	4 764	11
Étudiant	F	F	F	F	F	F
Travail ménager	482 ^E	9 ^E	F	58 ^{E**}	1 025 ^E	18 ^E
Autre	F	F	F	F	678 ^E	8 ^E
Revenu personnel						
Moins de 30 000 \$ [†]	707 ^E	8 ^E	1 296 ^E	48 ^E	1 995 ^E	17 ^E
30 000 \$ à 79 999 \$	2 021 ^E	13 ^E	449 ^E	11 ^{E**}	2 470 ^E	14 ^E
80 000 \$ et plus	843 ^E	6 ^E	F	F	1 121 ^E	7 ^{E**}
Identité autochtone						
Non-Autochtone [†]	853 ^E	3 ^E	888 ^E	13 ^E	1 741 ^E	6 ^E
Autochtone	3 283	13 ^{**}	1 971 ^E	36 ^{E**}	5 215	18 ^{**}
Premières Nations	F	F	x	x	1 655 ^E	17 ^{E**}
Inuit	2 301 ^E	17 ^{E**}	F	36 ^{E**}	3 010	20 ^{E**}
Métis	x	x	F	F	F	F

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6 — suite
Victimes de violence conjugale, selon certaines caractéristiques, territoires, 2014

Caractéristiques	Aux mains du conjoint actuel ¹		Aux mains d'un ex-conjoint ²		Aux mains d'un conjoint actuel ou ancien	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Agressé physiquement ou sexuellement par un adulte durant l'enfance (avant l'âge de 15 ans)						
Jamais [†]	1 433 ^E	5 ^E	1 452 ^E	23 ^E	2 855	8
Au moins une fois	2 563 ^E	14 ^{E**}	1 372 ^E	24 ^E	3 928	18 ^{**}
Violence physique	2 287 ^E	15 ^{E**}	1 233 ^E	24 ^E	3 520	19 ^{**}
Violence sexuelle	1 317 ^E	23 ^{E**}	F	F	1 716 ^E	24 ^{E**}
Témoin de violence durant l'enfance						
Non [†]	2 343 ^E	6 ^E	2 010 ^E	23 ^E	4 323	9
Oui [‡]	1 719 ^E	19 ^{E**}	F	22 ^E	2 389 ^E	22 ^{E**}
État de la santé mentale autoévalué						
Excellente [†]	F	F	959 ^E	22 ^E	1 390 ^E	7 ^E
Très bonne	1 568 ^E	9 ^E	599 ^E	16 ^E	2 876 ^E	12 ^E
Bonne	1 943 ^E	13 ^E	F	26 ^E	2 159 ^E	16 ^{E**}
Mauvaise ou passable	F	F	F	F	474 ^E	23 ^{E**}
Consommation de drogues au cours du mois précédant l'enquête						
Oui [†]	1 760 ^E	24 ^E	F	34 ^E	2 719 ^E	29
Non	2 368 ^E	6 ^{E**}	1 861 ^E	20	4 198	9 ^{**}
Consommation de drogues par le conjoint marié ou de fait au cours du mois précédant l'enquête						
Oui [†]	1 611 ^E	32 ^E
Non	2 476 ^E	6 ^{E**}
Consommation excessive d'alcool (au moins cinq consommations en une même occasion) au cours du mois précédant l'enquête						
Oui [†]	1 169 ^E	9 ^E	1 494 ^E	31 ^E	2 663 ^E	16 ^E
Non	2 919 ^E	8 ^E	1 275 ^E	17 ^{E*}	4 155	10 ^{**}
Consommation excessive d'alcool par le conjoint marié ou de fait (au moins cinq consommations en une même occasion) au cours du mois précédant l'enquête						
Oui [†]	2 812 ^E	11 ^E
Non	1 174 ^E	8 ^E

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les conjoints mariés ou vivant en union libre.

2. Comprend les conjoints séparés ou divorcés d'un mariage ou d'une union libre et qui ont eu un contact avec leur ex-conjoint au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

3. Comprend les personnes ayant été témoins de violence de la part d'un de leurs parents ou beaux-parents, ou d'un tuteur envers un autre adulte au moins une fois avant l'âge de 15 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Tableau 7
Caractéristiques des incidents de victimisation avec violence, selon le territoire, 2014

Caractéristiques	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Ensemble des territoires [†]
	pourcentage			
Lieu de l'incident				
Résidence privée	F	35 ^E	29 ^E	31
Établissement commercial ou institutionnel ou espace public	67	59	70	65
Autre	F	F	F	F
Incident s'est produit sur le lieu de travail de la victime¹				
Oui	F	F	F	20 ^E
Non	70	78	74	74
Ne sait pas ou refus	F	F	F	F
Sexe de l'agresseur²				
Masculin	68 ^E	81	80	77
Féminin	F	F	F	23 ^E
Groupe d'âge de l'agresseur²				
Moins de 25 ans	F	F	F	33 ^E
25 à 44 ans	F	53	47 ^E	47
45 ans et plus	F	F	F	17 ^E
Lien de l'agresseur avec la victime³				
Étranger	F	50	F	41 ^E
Personne connue de la victime	64	50 ^E	65	59
Ne sait pas ou refus	F	F	F	F
Nombre d'agresseurs				
Un	87	84	85	85
Deux et plus	F	F	F	F
Incident lié à la consommation d'alcool ou de drogues par l'agresseur				
Oui	63	72	54 ^E	63
Non	F	F	F	26 ^E
Ne sait pas ou refus	F	F	F	F
Présence d'une arme				
Oui	F	F	F	27 ^E
Non	71	67	70	69
Victime a subi des blessures				
Oui	F	F	F	16 ^E
Non	93 ^{**}	86	73 ^{**}	84

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 — suite
Caractéristiques des incidents de victimisation avec violence, selon le territoire, 2014

Caractéristiques	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Ensemble des territoires [†]
	pourcentage			
Victime présente des symptômes de stress post-traumatique⁴				
Oui	F	F	F	F
Non	91	86	86	88

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. En raison d'une erreur dans l'application d'enquête, les victimes ayant déclaré que le lieu de l'incident était « Autre » n'ont pas eu à répondre à la question subséquente « Était-ce votre lieu de travail? ». Environ le tiers de ces incidents ont pu être recodés en fonction des autres renseignements fournis par les victimes. Les proportions d'incidents s'étant produits sur le lieu de travail de la victime qui figurent dans le présent tableau ont été calculées uniquement pour les incidents dont on avait une réponse valide.

2. Exclut les incidents mettant en cause plus d'un agresseur.

3. Comprend les incidents pour lesquels la victime a indiqué le nombre d'agresseurs. Lorsqu'il y avait plus d'un agresseur, seul le lien le plus proche avec la victime a été retenu.

4. Repose sur le test de dépistage en première ligne du trouble de stress post-traumatique. Comprend les personnes ayant déclaré au moins 3 des 4 symptômes évalués.

Note : Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints. Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont incluses dans le calcul des pourcentages mais peuvent ne pas figurer dans le présent tableau lorsqu'elles représentent moins de 5 % des réponses. En raison de l'inclusion des réponses « Ne sait pas » et « Refus » et de l'arrondissement, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Tableau 8
Incidents de victimisation, selon le signalement à la police et le territoire, 2009 et 2014

Type d'infraction	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut		Ensemble des territoires			
	Non signalé	Signalé	Non signalé	Signalé	Non signalé	Signalé	Non signalé	Signalé	Non signalé	Signalé
	2014				2009		2014†			
	pourcentage									
Total des incidents de victimisation¹	63	36	63	36	65	34	66	30[*]	64	36
Incidents de victimisation avec violence¹										
Agression sexuelle ²	F	F	F	F	F	F	F	F	90	F
Vol qualifié	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Voies de fait	F	F	F	F	60	40 ^E	54	39 ^E	50	50
Total	F	45^E	52	47^E	66	33^E	62	31^E	58	42
Incidents de victimisation des ménages										
Introduction par effraction	F	F	F	F	41 ^E	59	62 [*]	31 ^{E**}	46	54
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	F	F	F	F	F	F	F	F	65	F
Vol de biens du ménage	73	F	82	F	84	F	81	18	79	20 ^E
Vandalisme	F	F	F	F	F	F	57	42 ^E	46	53
Total	60	39	65	35	58	42	68	30^{**}	61	38
Vol de biens personnels	72	F	72	F	76	F	72	27^E	73	27

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints.

2. Depuis 2014, l'agression sexuelle comprend les activités sexuelles pour lesquelles la victime n'était pas en mesure de consentir parce qu'elle avait été droguée, manipulée, ou contrainte par d'autres moyens que la force physique.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009 et 2014.

Tableau 9
Raisons pour ne pas signaler un incident de victimisation à la police, selon le territoire, 2014

Raison pour ne pas signaler l'incident	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Ensemble des territoires [†]
	pourcentage			
Il s'agissait d'un délit anodin et il ne valait pas la peine d'être signalé	81	82	70 [*]	78
La police n'aurait pas jugé l'incident assez important	74	67	62	68
Il s'agissait d'une affaire privée ou personnelle et elle a été réglée de façon informelle	48	51	51	50
Personne n'a été blessé ou aucune perte financière	53	49	46 ^E	49
Manque de preuves	45	53	42	47
La police n'aurait pas retrouvé les objets ou identifié le contrevenant	46	50	41 ^E	46
Communiquer avec la police était embêtant	38	48	40	42
La police n'aurait pas été assez efficace	36	38	39 ^E	37
Contrevenant n'aurait pas été puni de façon adéquate	31	42	40 ^E	38
Il n'y avait aucune intention malveillante de la part du contrevenant	33 ^E	37	34 ^E	35
Peur ou ne voulait pas être embêté par le processus judiciaire	20 ^E	33 ^E	F	25
Ne voulait pas que le contrevenant ait des démêlés avec la justice	F	F	F	15 ^E
Insatisfait du service reçu (de la part de la police) dans le passé	15 ^E	18 ^E	10 ^{E*}	14 ^E
Ne voulait pas que d'autres soient au courant	F	F	F	8 ^E
Incident signalé à une autre instance officielle	F	F	F	8 ^E
Police aurait fait preuve de parti pris	F	F	F	7 ^E
Pas de remboursement d'assurance possible	F	F	F	7 ^E
Rien n'a été volé ou tout a été récupéré	F	F	F	6 ^E
Compagnie d'assurance n'exige pas de rapport de police	F	F	F	4 ^E

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

† catégorie de référence

Note : Les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse. Exclut les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Tableau 10 — suite
Perceptions de la sécurité, de la criminalité et du voisinage, selon le territoire et le sexe, 2014

Perceptions de la sécurité, de la criminalité et du voisinage	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Ensemble des territoires		
				Hommes	Femmes	Total†
	pourcentage					
Confiance envers les gens de votre voisinage¹						
On ne peut pas leur faire confiance	9**	16 [*]	15	10**	17	13
On peut plutôt leur faire confiance	28	29	31	31	28	29
On peut leur faire confiance	36**	32	26**	34	30	32
On peut leur faire entièrement confiance	26	21**	26	24	24	24
Sans opinion ou ne sait pas ou refus	2 ^E	F	F	2 ^E	2 ^E	2 ^E
Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un comportement criminel						
Très probable	65**	61**	40**	57	55	56
Plutôt probable	24**	27	35**	29	27	28
Plutôt improbable ou improbable	9**	9**	19**	11	12	12
Sans opinion ou ne sait pas ou refus	3 ^E	3 ^E	5 ^{E**}	2 ^{E**}	5 ^E	3
Sentiment d'appartenance à votre communauté locale						
Très fort	27**	27**	45**	31	33	32
Plus ou moins fort	50	53**	39**	48	48	48
Plus ou moins ou très faible	19 [*]	16	12**	16	15	16
Sans opinion ou ne sait pas ou refus	4 ^E	3 ^E	F	4 ^E	3 ^E	4 ^E

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence (sauf pour les comparaisons selon le sexe, pour lesquelles la catégorie de référence est « femmes »)

1. Les répondants devaient estimer leur niveau de confiance sur une échelle allant de 1 (on ne peut pas leur faire confiance du tout) à 5 (on peut leur faire entière confiance). Dans le présent tableau, les personnes ayant répondu 1 ou 2 ont été combinés dans la catégorie « On ne peut pas leur faire confiance ».

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Tableau 11
Perceptions de la police et des tribunaux de juridiction criminelle, selon le territoire et l'identité autochtone, 2014

Perceptions de la police et des tribunaux de juridiction criminelle	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Ensemble des territoires		
				Autochtones	Non-Autochtones	Total†
	pourcentage					
Dans quelle mesure faites-vous confiance au service de police? Est-ce...?						
Une grande confiance	36	40	32	30**	43	36
Une certaine confiance	49	46	43	46	47	46
Très peu confiance	10	10 ^E	16**	16**	6	12
Aucune confiance	3 ^{E**}	4 ^E	5 [*]	5**	2 ^E	4
Ne sait pas ou refus	2 ^E	F	F	F	F	2 ^E
Le travail de votre police locale est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit :						
De faire respecter la loi?						
Bon	50	51	44 [*]	41**	57	49
Passable	38	35	39	41**	33	37
Mauvais	8**	12 ^E	12	14**	7	11
Ne sait pas ou refus	4 ^E	2 ^{E**}	5 ^E	5 ^E	3 ^E	4
De répondre rapidement aux appels?						
Bon	48**	41	41	38**	50	44
Passable	27	32	30	32 [*]	27	30
Mauvais	10**	17	21**	23**	8	16
Ne sait pas ou refus	15**	9	8 ^{E**}	7**	15	11
D'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion?						
Bon	66	65	62	59**	70	64
Passable	21	23	23	25**	19	22
Mauvais	7	6 ^E	10**	10**	4 ^E	8
Ne sait pas ou refus	6	6 ^E	F	6 ^E	6	6
D'informer le public sur la prévention d'actes criminels?						
Bon	43	42	41	39 [*]	45	42
Passable	33	35	28**	31	33	32
Mauvais	13**	16	24**	23**	12	17
Ne sait pas ou refus	11**	6**	7 ^E	7 [*]	10	8
D'assurer la sécurité des citoyens dans votre voisinage?						
Bon	59	57	57	54**	62	58
Passable	29	32	30	32	29	30
Mauvais	6 ^E	8	8 ^E	9**	5 ^E	7
Ne sait pas ou refus	6 ^E	2 ^{E**}	5 ^E	5 ^E	4	4

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 11 — suite
Perceptions de la police et des tribunaux de juridiction criminelle, selon le territoire et l'identité autochtone, 2014

Perceptions de la police et des tribunaux de juridiction criminelle	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Ensemble des territoires		Total†
				Autochtones	Non-Autochtones	
pourcentage						
De traiter les personnes équitablement?						
Bon	50	54	53	49**	56	52
Passable	31	32	28	31	30	30
Mauvais	12 ^E	11	14	15**	8	12
Ne sait pas ou refus	8**	4 ^{E**}	F	5 ^E	6	6
Dans quelle mesure faites-vous confiance aux tribunaux de juridiction criminelle au Canada? Est-ce...?						
Une grande confiance	13	16	16	16	14	15
Une certaine confiance	53	50	48	47**	54	51
Très peu confiance	22	21	19	19	21	21
Aucune confiance	6	7	7	8**	5	7
Ne sait pas ou refus	6 ^E	7 ^E	11 ^{E*}	9**	6	8

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence (sauf pour les comparaisons selon l'identité autochtone, pour lesquelles la catégorie de référence est « non-Autochtones »)

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.

Modèle 1

Régression logistique: risque de victimisation avec violence, selon certaines caractéristiques, territoires, 2014

Variables indépendantes	Rapport de cote
Âge	0,95***
Sexe	
Masculin	Référence
Féminin	1,44*
Incapacité physique ou mentale	
Non	Référence
Oui	1,53*
Consommation de drogue au cours de mois précédent	
Non	Référence
Oui	1,83**
Violence physique ou sexuelle durant l'enfance	
Aucune	Référence
Au moins une fois	2,92***
Antécédents d'itinérance	
Non	Référence
Oui ¹	2,50***
Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un comportement criminel	
Très probable ou plutôt probable	Référence
Plutôt improbable ou improbable	2,71***
Revenu personnel	
Moins de 60 000 \$	Référence
60 000 \$ et plus	2,36***
Inconnu	n.s.

n.s. non significatif

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

1. Comprend les personnes qui ont déjà été sans-abri ou qui ont déjà dû habiter chez des parents, des amis ou dans leur voiture parce qu'elles n'avaient nulle part d'autre où aller.

Note : Seules les caractéristiques significatives ont été conservées dans le modèle final. L'ensemble des variables testées figurent aux tableaux 3 et 4.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014.